



CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME DE L'ONUSIDA

UNAIDS/PCB (32)/13.6

Date de publication : 11 juin 2013

TRENTE-DEUXIÈME RÉUNION

Date : 25-27 juin 2013

Lieu : Salle du Conseil exécutif, OMS, Genève

Point 4.2 de l'ordre du jour

Rapport financier

**Rapport financier et états financiers audités de l'année qui s'est achevée le
31 décembre 2012**

Documents complémentaires pour ce point : Mise à jour intermédiaire sur la gestion financière de l'exercice biennal 2012-2013 pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 mars 2013(UNAIDS/PCB(32)/13.7).

Action requise lors de cette réunion – le Conseil de Coordination du Programme est invité à : *Accepter* le rapport financier et les comptes audités de l'année qui s'est achevé le 31 décembre 2012

Incidence en termes de coût des décisions : aucune

Table des matières

Section I : Introduction	5
Section II : États financiers audités, tableaux annexés et notes afférentes aux comptes de l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012	
Généralités	10
Certification des comptes	11
Lettre de transmission du Commissaire aux comptes indépendant	12
Opinion du Commissaire aux comptes indépendant	13
État I : État de la situation financière	
Toutes origines de fonds confondus au 31 décembre 2012	15
État II : État de la performance financière	
Toutes origines de fonds confondus pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012	16
État III : État des variations de l'actif net/situation nette	
Toutes origines de fonds confondus pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012	17
État IV : Tableau des flux de trésorerie	
Toutes origines de fonds confondus pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012	18
État V- A : État de comparaison des montants inscrits au budget et des montants Réels du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre	19
État V- B : État de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels du Budget-plan de travail intégré 2010-2011 pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012	20
Exposé des principes comptables	21
État d'ouverture de la situation financière au 1er janvier 2012 conforme aux normes IPSAS	29
Vue d'ensemble de l'État (soldes d'ouverture retraités).....	30
Informations à l'appui de l'État de la situation financière	32
Informations à l'appui de l'État de la performance financière.....	48
Tableau annexé 1 : Informations sectorielles par fonds	
Toutes origines de fonds confondus pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012	50
Rapprochement de l'État de la comparaison budgétaire (État V) et de l'État de la performance financière (État II).....	51
Tableau annexé 2 : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités Détails des produits pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012	53
Tableau annexé 3 : Fonds supplémentaires	
Détails des produits pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012	54
Tableau annexé 4 : Fonds extrabudgétaires	
Détails des produits pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012	55
Section III : Informations sur la gestion	56
Tableau 1 : Allocations approuvées, charges et fonds engagés du Secrétariat pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012 (en dollars des États-Unis)	57
Tableau 2 : Fonds supplémentaires	
Fonds disponibles, charges et fonds engagés (résumé) par origine des produits pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012	59

Tableau 3 : Fonds extrabudgétaires Fonds disponibles, charges et fonds engagés (résumé) par origine des produits pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012	60
Tableau 4 : Charges et fonds engagés des pays et des régions, toutes origines de fonds confondues pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012	61

Section IV Rapport du Commissaire aux comptes externe pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012.....	64
---	----

SECTION I

INTRODUCTION

1. Conformément à la modalité de fonctionnement 5 (vi) du *Modus Operandi* du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA – Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le rapport financier de l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012 est remis pour examen par le Secrétariat de l'ONUSIDA au Conseil de Coordination du Programme, en vertu des procédures établies qui requièrent de ce dernier qu'il examine le rapport financier du Programme.
2. Les états financiers, les principes comptables et les notes afférentes aux comptes ont été préparés conformément aux dispositions des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS. Pour la première fois, les états financiers de la période considérée (année 2012) ont été préparés conformément aux normes IPSAS. En vertu de celles-ci, le Secrétariat a présenté des informations sur les différentes conséquences et sur l'impact des changements de principes comptables ainsi que sur la présentation des comptes et la situation financière de l'ONUSIDA.

Adoption et avantages des normes IPSAS

3. Le 30 novembre 2005, le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) a recommandé à tous les organismes des Nations Unies d'adopter les normes IPSAS pour établir leurs comptes. Cette recommandation a été motivée par la nécessité évidente d'évoluer, au sein du système des Nations Unies, vers des normes comptables meilleures, indépendantes et universellement reconnues, avec pour objectif d'améliorer la qualité et la crédibilité des rapports financiers.
4. Lors de sa 60^{ème} réunion de juillet 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé la proposition d'adoption des normes IPSAS pour l'ensemble du système des Nations Unies. L'ONUSIDA s'engage aussi à adopter ces normes afin d'améliorer la qualité et l'uniformité de ses rapports financiers.
5. Lors de sa 24^{ème} réunion qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2009, le Secrétariat a présenté au Conseil de Coordination du Programme dans le cadre des états financiers non audités pour 2008-2009, le processus de travail à suivre pour adopter et mettre en œuvre les normes IPSAS parallèlement à l'OMS. Le Secrétariat a périodiquement informé le Conseil de Coordination du Programme de l'avancement de la mise en œuvre des normes IPSAS. Lors de sa 30^{ème} réunion de juin 2012, le Conseil de Coordination du Programme a soutenu l'application de ces normes en avalisant la recommandation du Directeur exécutif de financer en totalité les engagements relatifs au personnel du Programme commun sur le solde des fonds et approuvé le financement d'un montant initial de US\$ 20 millions.
6. Les normes IPSAS constituent les meilleures pratiques internationales pour des organisations à but non lucratif. Leur adoption améliorera la qualité, la comparabilité et la crédibilité des rapports financiers de l'ONUSIDA. Elle conduira également à une plus grande harmonisation au niveau de la présentation des états financiers parmi les organisations du système des Nations Unies et une meilleure comparabilité de ces états avec ceux d'autres organisations internationales et de gouvernements nationaux.
7. L'alignement de la comptabilité de l'ONUSIDA sur les normes IPSAS permet d'établir des états financiers crédibles, ce qui se traduit par un renforcement de la confiance et de la reconnaissance parmi les États Membres et autres partenaires.
8. L'application des normes IPSAS requiert l'introduction d'une comptabilité d'exercice intégrale, ce qui représente un changement significatif par rapport à une comptabilité de caisse modifiée appliquée en vertu des normes comptables du système des Nations Unies (UNSA). La comptabilité d'exercice implique la comptabilisation des éléments d'actif au moment de leur acquisition, y compris les immobilisations corporelles, et leur amortissement progressif sur leur durée de vie utile estimée. Les éléments de passif sont comptabilisés en fonction des obligations découlant d'événements

passés, et incluent donc aussi ceux qui sont liés aux avantages postérieurs à l'emploi. Les transactions et événements sont comptabilisés au moment de leur survenue, enregistrés dans les documents comptables et déclarés dans les états financiers des exercices auxquels ils se rapportent, et pas uniquement au moment où les fonds ou leurs équivalents sont reçus ou versés. L'ONUSIDA a déjà adopté la comptabilité d'exercice pour ses produits et charges depuis l'exercice biennal 2006-2007.

9. L'application des normes IPSAS entraîne certains changements dans la présentation et la structure des états financiers par rapport à l'exercice biennal précédent. L'important est qu'il faut établir des états financiers audités chaque année. Comme pendant l'exercice biennal précédent, les états financiers ne désignent pas les différentes catégories de fonds, mais présentent seulement la situation consolidée du Programme. Un état a été inclus qui résume l'impact des changements découlant de l'adoption des normes IPSAS.
10. Le montant des avantages sociaux futurs (par exemple, les congés annuels non pris, les indemnités de cessation de service, les indemnités de rapatriement, l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités) acquis au personnel de l'ONUSIDA mais non encore touchés est désormais enregistré pour tenir compte de l'ensemble des charges liées à l'emploi de personnel. Dans les précédents états financiers, ces types d'avantages n'étaient comptabilisés en charges qu'au moment de leur versement et les engagements n'étaient indiqués que dans les notes.
11. La mise en œuvre des normes IPSAS n'a pas d'impact actuellement sur la préparation du budget de l'ONUSIDA – Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) – qui reste présenté suivant une comptabilité de caisse modifiée. Cette comptabilité étant différente de la comptabilité d'exercice appliquée pour les états financiers, un rapprochement entre le budget et les principaux états financiers est présenté conformément aux dispositions des normes IPSAS.

Budget-plan de travail approuvé

12. Le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012-2015 (UBRAF) est basé sur la Stratégie de l'ONUSIDA pour 2011-2015 adoptée par le Conseil de Coordination du Programme en décembre 2010. Il a pour objectif la réalisation de la vision à long terme de l'ONUSIDA, à savoir : *zéro nouvelle infection à VIH, zéro décès lié au sida et zéro discrimination.*
13. L'UBRAF 2012-2015 a été élaboré pour mettre en œuvre la Stratégie de l'ONUSIDA. Il répond aux recommandations de la Deuxième évaluation indépendante ainsi qu'aux décisions du Conseil de Coordination du Programme et met l'accent sur les domaines et les activités dans lesquels le Programme commun peut effectivement se révéler plus efficace que d'autres. L'UBRAF contribue à la réalisation des objectifs suivants exposés dans la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2011¹ :
 - Réduire la transmission sexuelle du VIH
 - Prévenir le VIH parmi les consommateurs de drogues
 - Éliminer les nouvelles infections à VIH chez les enfants
 - Donner un accès au traitement à 15 millions de personnes
 - Éviter les décès dus à la tuberculose
 - Comblent l'insuffisance des ressources
 - Éliminer les inégalités entre les sexes
 - Éliminer la stigmatisation et la discrimination
 - Supprimer les restrictions au voyage
 - Renforcer l'intégration de la prise en charge du VIH
14. Lors de sa 28^{ème} réunion de juin 2011, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé l'UBRAF 2012-2015 et demandé que l'on consolide la matrice budgétaire, des résultats et des responsabilités par le biais d'un processus consultatif associant tous les groupes constitutifs et que

¹ Résolution 65/277 « Déclaration politique sur le VIH/sida : Intensifier nos efforts pour éliminer le VIH/sida » qui a été adoptée lors de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

l'on présente ensuite un rapport au Conseil pour sa 29^{ème} réunion. Pendant la 28^{ème} réunion, le Conseil de Coordination du Programme a également approuvé un budget de base pour 2012-2013 d'un montant de US\$ 484,8 millions (du même niveau que celui des deux exercices biennaux précédents) et l'attribution de US\$ 320,3 millions au Secrétariat et de US\$ 164,5 millions à répartir entre les 10 Coparrainants². Lors de sa 29^{ème} réunion, le Conseil de Coordination du Programme a pris note du processus consultatif associant tous les groupes constitutifs pour renforcer davantage la matrice budgétaire, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA et a avalisé le résultat du processus.

PERFORMANCES ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES POUR 2012

15. Pour 2012, les produits totaux se sont élevés à US\$ 253,5 millions et les charges totales à US\$ 279,9 millions. Ainsi, les charges ont été supérieures de US\$ 26,4 millions aux produits. Le Tableau A ci-dessous résume les résultats du Programme pour 2012 et 2011.

Tableau A : Principales informations financières – tous fonds confondus (en dollar des États-Unis)

	<u>Total 2012</u>	<u>Total 2011</u>
Produits	253 544 025	268 608 756
Charges	279 913 491	321 430 936
Excédent/(Déficit)	(26 369 466)	(52 822 180)

16. Pour 2012, les produits ont totalisé US\$ 253,5 millions dont US\$ 220,2 millions mis à la disposition de l'UBRAF, des fonds hors budget de base de US\$ 31,2 millions mis à la disposition de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre d'activités mondiales, régionales et nationales conçues pour des pays ou des objectifs spécifiques, et un solde de US\$ 2,1 millions lié aux produits financiers du compte pour paiements de fin de contrat. Le Tableau B ci-dessous fournit le détail des produits pour 2012 et 2011.

Tableau B : Détails des Produits (en dollars des États-Unis)

	<u>2012</u>			<u>Total 2011</u>
	<u>Fonds de base de l'UBRAF</u>	<u>Fonds hors budget de base</u>	<u>Total</u>	
Produits				
Gouvernements	213 657 059	21 038 054	234 695 113	252 481 174
Organismes coparrainants	3 500 000	711 767	4 211 767	4 557 845
Autres	262 453	8 704 182	8 966 635	5 994 435
Produits financiers	2 828 966	2 841 544	5 670 510	5 575 302
Total des produits	220 248 478	33 295 547	253 544 025	268 608 756

17. Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012, les charges ont totalisé US\$ 279,9 millions dont US\$ 232 millions au titre de charges du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour 2012-2013, US\$ 12,3 millions au titre de fonds engagés sur le Budget-plan de travail intégré 2010-2011, US\$ 29,3 millions au titre de dépenses sur des fonds hors budget de base, US\$ 4,7 millions au titre de charges pour l'assurance-maladie du personnel liées à la variation du montant actuariel des engagements de l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités, et US\$

² Lorsque l'UBRAF 2012-2015 a été approuvé en juin 2011, l'ONUSIDA se composait de 10 coparrainants. ONU Femmes est devenu le onzième organisme coparrainant de l'ONUSIDA en juin 2012.

1,6 million au titre de paiements de fin de contrat et d'amortissements. Le Tableau C ci-dessous fournit le détail des charges par catégorie pour 2012 et 2011.

Tableau C : Détails des Charges (en dollars des États-Unis)

	2012		Total	Total 2011
	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds hors budget de base		
Charges				
Traitements et autres charges de personnel	117 006 106	12 926 788	129 932 894 ^{a/}	130 652 941
Transferts et subventions à d'autres entités	89 181 409	5 761 198	94 942 607	104 841 934
Services contractuels	14 874 373	13 428 347	28 302 720	49 676 352
Charges opérationnelles générales	12 937 334	1 077 839	14 015 173	19 077 464
Voyages	6 157 444	1 319 685	7 477 129	13 967 963
Équipements, véhicules, mobilier	1 207 911	177 853	1 385 764	2 584 603
Amortissements	-	499 621	499 621	-
Charges financières	2 966 804	390 779	3 357 583	629 679
Charges	244 331 381	35 582 110	279 913 491	321 430 936

a/ inclut un montant de US\$ 4,7 millions lié à des dépenses au titre de l'assurance-maladie du personnel imputables à une variation de l'engagement actuariel de l'assurance-maladie du personnel retraité ; de ce fait, les charges de personnel nettes de 2012 se sont élevées à US\$ 125,5 millions (soit une diminution nette de US\$ 5,5 millions (4,2 %) par rapport à celles de 2011.

18. Les initiatives et les mesures mises en place en 2012 pour limiter les coûts et améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité du Secrétariat ont permis d'enregistrer une diminution nette de US\$ 41,5 millions des charges totales de 2012 (soit 13 %) par rapport à 2011 (US\$ 279,9 millions en 2012 contre US\$ 321,4 millions en 2011) et une réduction des coûts dans chacune des grandes catégories de charges, par rapport à 2011, comme indiqué dans le Tableau C ci-dessus.

Solde des fonds

19. Au 31 décembre 2009, le solde net des fonds de l'ONUSIDA s'élevait à US\$ 218,3 millions, soit 45 % du budget biennal. Lors de sa 26^{ème} réunion de Genève de juin 2010, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé une réduction du niveau maximum du solde des fonds à 35 % du budget biennal. Le 31 décembre 2011, le solde net des fonds de l'UBRAF s'élevait à US\$ 195,6 millions, soit 41 % du budget biennal.

20. Lors de sa 30^{ème} réunion de Genève de juin 2012, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé la recommandation du Directeur exécutif de financer les engagements du Programme relatifs au personnel et d'établir un Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments. Du fait du financement initial des engagements relatifs au personnel de US\$ 20 millions, de l'apport de US\$ 2,6 millions pour la création du Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments, de la diminution des produits reçus en 2012 et de la hausse du taux d'engagement en 2012, le solde net des fonds s'est établi à US\$ 154,8 millions au 31 décembre 2012, soit 32 % du budget biennal³. Cela représente une diminution de US\$ 40,8 millions par rapport au solde des fonds au 31 décembre 2011.

21. À US\$ 154,8 millions au 31 décembre 2012, le solde net des fonds de l'UBRAF se situe maintenant près du niveau validé de 35 % (soit US\$ 170 millions) du budget biennal, tel qu'approuvé par le Conseil de Coordination du Programme en juin 2010. Il convient de noter que le solde des fonds

³ En plus des dépenses de US\$ 232 millions au titre de l'UBRAF 2012-2013 et des dépenses de US\$ 12,3 millions au titre de fonds engagés sur le Budget-plan de travail intégré 2010-2011, un montant de US\$ 10,1 millions a été affecté pendant l'année 2012 (représentant des engagements fermes relatifs à des biens et des services devant être fournis en 2013), comme indiqué dans l'état V en page 19. En conséquence, le solde net des fonds de l'UBRAF au 31 décembre 2012 destiné à couvrir les activités du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour 2013 s'élevait à US\$ 154,8 millions. (c.-à-d. US\$ 164,9 millions moins US\$ 10,1 millions mis en réserve pour les fonds engagés 2012, ce qui est égal à US\$ 154,8 millions).

disponibles au début de chaque année correspond au fonds de roulement du Programme commun dans la mesure où il lui permet de fonctionner sans interruption, et d'allouer notamment des financements aux coparrainants. En conséquence, le solde des fonds fait l'objet d'un suivi afin de s'assurer qu'il reste à un niveau permettant de garantir une mise en œuvre continue et harmonieuse du Programme commun.

SECTION II

ÉTATS FINANCIERS, TABLEAUX ANNEXÉS ET NOTES AFFÉRENTES AUX COMPTES POUR L'ANNÉE QUI S'EST ACHEVÉE LE 31 DÉCEMBRE 2012

Cette section du rapport financier présente la situation financière globale de l'ONUSIDA au 31 décembre 2012 et pour l'année qui s'est achevée à cette date. Les états financiers appropriés, les notes afférentes et les tableaux annexés à leur appui ont été préparés conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, et des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les tableaux annexés fournissent des détails contextuels et des explications à l'appui des fonds et des comptes spécifiques gérés par l'ONUSIDA, par l'intermédiaire des systèmes financiers de l'OMS, pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012.

Certification des comptes

Les états financiers, les notes afférentes et les tableaux annexés à leur appui sont approuvés.



Joel Rehnstrom
Director, Planning, Finance
and Accountability



Michel Sidibé
Executive Director
UNAIDS

7 mars 2013



Republic of the Philippines
COMMISSION ON AUDIT
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

Maria Gracia M. Pulido Tan
Chairperson

LETTER OF TRANSMITTAL


12 April 2013

Dear Sir/Madam,

I have the honour to present to the Programme Coordinating Board, the External Auditor's report and opinion on the financial statements of the Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS) for the financial year ended 31 December 2012.

I record my appreciation to the World Health Assembly for the honor and privilege to serve as external auditor of WHO and its non-consolidated entities.

Yours sincerely,


Maria Gracia M. Pulido Tan
Chairperson, Commission on Audit
Republic of the Philippines
External Auditor

The Chairman
Programme Coordinating Board
Joint United Nations Programme on HIV/AIDS
Geneva, Switzerland

Opinion du Commissaire aux comptes indépendant



Republic of the Philippines
COMMISSION ON AUDIT
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

**To The Programme Coordinating Board
Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS)**

Report on the financial statements

We have audited the accompanying financial statements of the UNAIDS, which comprise the Statement of Financial Position as at 31 December 2012, and the Statement of Financial Performance, Statement of Changes in Net Assets/Equity, Statement of Cash Flow, Comparison of Budget and Actual Amounts for the year then ended and the Notes to the Financial Statements.

Management's responsibility for the financial statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with the International Public Sector Accounting Standards (IPSAS). This responsibility includes: designing, implementing and maintaining internal control relevant to the preparation and fair presentation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error; selecting and applying appropriate accounting policies; and making accounting estimates that are reasonable in the circumstances.

Auditor's responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with the International Standards on Auditing issued by the International Auditing and Assurance Standards Board. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's

judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.


Opinion

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the UNAIDS as at 31 December 2012, and its financial performance, changes in net assets/equity, cash flow, and the comparison of budget and actual amounts, in accordance with IPSAS.

Report on other legal and regulatory requirements

Further, in our opinion, the transactions of the UNAIDS that have come to our notice or which we have tested as part of our audit have, in all significant respects, been in accordance with the WHO Financial Regulations.

In accordance with Regulation XIV of the WHO Financial Regulations, we have also issued a Long-form Report on our audit of the UNAIDS.


Maria Gracia M. Pulido Tan
Chairperson, Commission on Audit
Republic of the Philippines
External Auditor

Quezon City, Philippines
27 March 2013

État I

État de la situation financière

Toutes origines de fonds confondus au 31 décembre 2012

(en dollars des États-Unis)

	Note	31 décembre 2012	1 janvier 2012 (solde d'ouverture retraité)	31 décembre 2011 (tel qu'audité)
ACTIFS				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents détenus par l'OMS	4.1	204 672 570	240 468 956	240 599 111
Créances - courantes	4.2	77 358 261	81 996 207	81 996 207
Avances au PNUD		-	-	9 301 705
Créances sur le personnel	4.3	1 682 960	1 982 795	-
Autres créances	4.4	-	144 670	871 597
Paiements anticipés	4.5	20 475 470	10 504 961	1 203 256
Total des actifs courants		304 189 261	335 097 589	333 971 876
Actifs non courants				
Créances - non courantes	4.2	7 560 611	5 398 050	5 398 050
Immobilisations corporelles	4.6	23 367 086	23 478 989	25 613 444
Total des actifs non courants		30 927 697	28 877 039	31 011 494
TOTAL DES ACTIFS		335 116 958	363 974 628	364 983 370
PASSIFS				
Passifs courants				
Recettes différées - courantes	4.7	18 811 463	27 242 365	27 242 365
Dettes	4.8	2 403 108	1 659 863	1 715 092
Dettes envers le personnel	4.9	419 033	55 229	-
Avantages du personnel	4.1	10 044 304	11 339 025	-
Autres passifs - courants	4.12	235 612	891 616	891 616
Total des passifs courants		31 913 520	41 188 098	29 849 073
Passifs non courants				
Avantages du personnel	4.10	52 083 403	47 125 287	13 243 279
Recettes différées - non courantes	4.7	7 560 611	5 398 050	5 398 050
Emprunts à long terme	4.11	21 172 074	22 036 297	21 058 670
Total des passifs non courants		80 816 088	74 559 634	39 699 999
TOTAL DES PASSIFS		112 729 608	115 747 732	69 549 072
ACTIF NET/SITUATION NETTE				
Actif net/réserves				
Fonds de réserve	4.16	35 000 000	35 000 000	35 000 000
Fds propres engagés dans des immobilisations		4 010 562	3 480 643	4 458 270
Provision pour amortissement		(2 634 076)	(2 134 455)	-
Non soumis à restrictions	4.17	164 887 579	211 570 482	211 700 637
Soumis à restrictions		46 244 636	44 275 391	44 275 391
Fonds pour la rénovation des bâtiments		2 600 000	-	-
Avantages du personnel		(31 667 752)	(49 556 503)	-
Fonds pour les droits non inclus dans le traitement		3 946 401	5 591 338	-
TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		222 387 350	248 226 896	295 434 298
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		335 116 958	363 974 628	364 983 370

État II

État de la performance financière

Toutes origines de fonds confondus pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012

(en dollars des États-Unis)

	Notes	31 décembre 2012
Produits		
Contributions volontaires	5.2	
Gouvernements		234 695 113
Organismes coparrainants		4 211 767
Autres		8 966 635
Produits financiers	5.3	<u>5 670 510</u>
Total des produits		<u>253 544 025</u>
Charges		
	5.4	
Dépenses liées au personnel et autres charges associées		129 932 894
Transferts et subventions à d'autres entités		94 942 607
Services contractuels		28 302 720
Charges opérationnelles générales		14 015 173
Voyages		7 477 129
Équipements, véhicules et mobilier		1 385 764
Amortissement		499 621
Charges financières		<u>3 357 583</u>
Total des charges		<u>279 913 491</u>
Total de l'excédent/(déficit) pour la période		<u>(26 369 466)</u>

État III

État des variations de l'actif net/situation nette

Toutes origines de fonds confondues pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012

(en dollars des États-Unis)

	Notes	31 décembre 2012	Variations 2012	Virements 2012	1 janvier 2012 (solde d'ouverture retraité)
Actif net/réserves	4.15				
Fonds de réserve	4.16	35 000 000			35 000 000
Fonds propres eng. ds immobilisations	4.17	4 458 270			4 458 270
Ajustement prêts en fonction du taux effectif		(577 863)	399 764		(977 627)
Ajustements de couverture		130 155	130 155		
Total Fds propres eng. ds immobilisations		4 010 562	529 919		3 480 643
Provision pour amortissement					
Amortissement des immobilisations corporelles		(2 634 076)	(499 621)		(2 134 455)
Fonds non soumis à restrictions	4.17				
Fds de base de l'UBRAF non soumis à restrictions		164 887 579	(24 082 903)	(22 600 000)	211 570 482
Fonds soumis à restrictions					
Fds supp. de l'UBRAF soumis à restrictions		18 481 325	18 481 325		
Fonds extrabudgétaires		27 763 311	(16 512 080)		44 275 391
Total des fonds soumis à restrictions		46 244 636	1 969 245		44 275 391
Autres fonds					
Fonds pour la rénovation des bâtiments		2 600 000		2 600 000	
Avantages du personnel					
Assurance-maladie du personnel		(24 873 963)	(4 746 897)	13 877 551	(34 004 617)
Paiements de fin de contrat		(6 054 146)	2 770 187	6 122 449	(14 946 782)
Fonds spécial d'indemnisation		(739 643)	(134 539)		(605 104)
Total des fonds pour les avantages du personnel		(31 667 752)	(2 111 249)	20 000 000	(49 556 503)
Fds pour les droits non inclus dans le traitement		3 946 401	(1 644 937)		5 591 338
Total des fonds		185 511 242	(26 369 466)		211 880 708
Actif net/situation nette		222 387 350	(25 839 546)		248 226 896

État IV

Tableau des flux de trésorerie

Toutes origines de fonds confondus pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012

(en dollars des États-Unis)

	2012
Flux de trésorerie générés par/(affectés aux) activités opérationnelles	
Excédent/(déficit) de l'année	(26 369 466)
Amortissements	3 357 583
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir (courantes)	4 637 946
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir (non courantes)	(2 162 561)
(Augmentation)/diminution des autres créances	144 670
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés	(9 970 509)
(Augmentation)/diminution des créances sur le personnel	299 835
Augmentation/(diminution) des dettes	743 245
Augmentation/(diminution) des dettes envers le personnel	363 804
Augmentation/(diminution) des recettes différées (courantes)	(8 430 902)
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel (courants)	(1 294 721)
Augmentation/(diminution) des recettes différées (non courantes)	2 162 561
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel (non courants)	4 958 116
Augmentation/(diminution) des autres dettes courantes	(656 003)
Diminution/augmentation due aux revalorisations et autres	529 919
<i>Flux nets de trésorerie affectés aux activités opérationnelles</i>	<u>(31 686 484)</u>
Flux de trésorerie générés par/(affectés aux) activités d'investissement	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 245 680)
<i>Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	<u>(3 245 680)</u>
Flux de trésorerie générés par/(affectés aux) activités de financement	
Remboursements d'emprunts	(864 222)
<i>Flux nets de trésorerie affectés aux activités de financement</i>	<u>(864 222)</u>
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>(35 796 386)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	<u>240 468 956</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	<u><u>204 672 570</u></u>

État V - A (2012-2013)

Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012-2013
Budget, dépenses et fonds affectés (résumé) par orientation stratégique et fonction stratégique
pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(en dollars des États-Unis)

Orientations stratégiques	Allocations approuvées 2012-2013	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Solde	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b + c)	(e) = (a-d)	(f) = (d / a)
1 Révolutionner la prévention du VIH	82 225 700	41 112 850		41 112 850	41 112 850	50.0%
2 Favoriser l'émergence d'un traitement, de soins et d'un appui de nouvelle génération	46 484 500	23 242 250		23 242 250	23 242 250	50.0%
3 Promouvoir les droits humains et l'égalité des sexes	26 297 300	13 148 650		13 148 650	13 148 650	50.0%
4 Leadership, coordination et responsabilisation mutuelle	329 812 500	152 168 634	10 127 663	162 296 297	167 516 203	49.2%
Total	484 820 000	229 672 384	10 127 663	239 800 047	245 019 953	49.5%

^{a/} Les fonds affectés sont des fonds définitivement provisionnés pour des biens et/ou des services qui n'ont pas encore été fournis.

État VB (2010-2011)

Budget-plan de travail intégré 2010-2011
Budget, dépenses et fonds affectés (résumé) par effet direct principal
pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(en dollars des États-Unis)

Effet direct principal	Allocations approuvées 2010-2011	Dépenses 2010- 2011	Fonds affectés en 2010-2011 a/ (c)	Dépenses 2012		Solde	Taux de mise en œuvre
				(liquidation des fonds affectés de 2010- 2011)	Total des dépenses		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = (b + d)	(f) = (a - e)	(g) = (e / a)
1 Renforcement du leadership et de la mobilisation des ressources pour une riposte large au VIH au niveau mondial, au plan régional et à l'échelon des pays.	73 797 330	71 848 190	3 705 033	2 446 296	74 294 486	(497 156)	100.7%
2 Renforcement et mise à disposition des informations stratégiques nécessaires pour aider les pays à connaître leur épidémie, orienter une riposte éclairée par le concret et permettre une meilleure responsabilisation.	37 448 672	36 201 754	1 507 069	1 267 756	37 469 510	(20 838)	100.1%
3 Renforcement des ressources humaines et des systèmes publics et de la société civile pour élaborer, mettre en œuvre et élargir/intensifier des ripostes au VIH complètes et éclairées par le concret.	102 174 825	102 650 391	1 217 186	1 084 215	103 734 606	(1 559 781)	101.5%
4 Renforcement des politiques et des stratégies tenant compte des différences entre les sexes et respectueuses des droits de la personne qui visent à réduire la stigmatisation et la discrimination, y compris, le cas échéant, les initiatives ciblées sur le commerce du sexe, la consommation de drogues, l'incarcération et la diversité sexuelle.	19 652 573	17 584 833	414 359	300 640	17 885 473	1 767 100	91.0%
5 Renforcement des capacités nationales à élargir et intensifier la prévention, le traitement, les soins et l'appui en rapport avec le VIH.	48 505 097	43 210 484	442 829	385 472	43 595 956	4 909 141	89.9%
6 Élargissement de la couverture et meilleure pérennisation des programmes de prévention, de traitement, de soins et d'appui en rapport avec le VIH, et qui luttent contre la vulnérabilité et l'impact associés au commerce du sexe, à la consommation de drogues, à l'incarcération et aux rapports sexuels entre hommes.	15 129 260	15 129 260			15 129 260		100.0%
7 Élargissement de la couverture et meilleure pérennisation des programmes, notamment ceux qui luttent contre la vulnérabilité et l'impact du VIH sur les femmes et les filles, les jeunes, les populations affectées par des situations de crise humanitaire et les populations mobiles	37 894 503	33 983 669	271 553	194 532	34 178 201	3 716 302	90.2%
8 Renforcement de la coordination, l'alignement et l'harmonisation à tous les niveaux de la riposte au VIH.	180 217 740	173 341 894	8 548 775	6 657 657	179 999 551	218 189	99.9%
Total	514 820 000	493 950 475	16 106 804	12 336 568	506 287 043	8 532 957	98.3%

a/ Les fonds affectés sont des fonds définitivement provisionnés pour des biens et/ou des services qui n'ont pas encore été fournis.

EXPOSÉ DES PRINCIPES COMPTABLES

1. Exposé des objectifs

Par sa résolution 1994/24 du 26 juillet 1994, le Conseil économique et social (ECOSOC) a porté création du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour « mettre en œuvre un programme commun et coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, fondé sur la co-appropriation, la collaboration au niveau de la planification et de l'exécution, et un partage équitable des responsabilités » qui regroupe actuellement onze organismes des Nations Unies⁴.

La résolution 1994/24 adoptée par l'ECOSOC en juillet 1994 a avalisé la création du Programme commun et coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, tel que décrit dans l'annexe de la résolution. Le Programme dirigé par un Directeur exécutif, nommé par le Secrétaire général sur recommandation des organismes coparrainants, rend directement compte au Conseil de Coordination du Programme qui fait fonction d'organe de gouvernance du Programme.

L'objectif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), tel que mentionné dans le Mémoire d'accord conclu entre les coparrainants portant création de l'ONUSIDA et dans les résolutions 1994/24 et 1995/2 du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), est de coordonner la riposte du système des Nations Unies à l'épidémie de VIH et de sida.

Cet objectif a été affiné et actualisé du fait de la nouvelle vision et du nouvel énoncé de mission de l'ONUSIDA qui ont été avalisés par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 26^{ème} réunion qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010. Le nouvel énoncé de mission énumère les cinq fonctions suivantes de l'ONUSIDA :

- **Unir les efforts** des Nations Unies, de la société civile, des gouvernements, du secteur privé, des institutions mondiales ainsi que des personnes vivant avec le VIH et les plus affectées par ce virus
- **Exprimer haut et fort sa solidarité** avec les personnes les plus affectées par le VIH en vue de défendre la dignité humaine, les droits de l'homme et l'égalité des sexes
- **Mobiliser des ressources** (politiques, techniques, scientifiques et financières) et en rendant chacun (soi-même et les autres) responsable des résultats
- **Communiquer aux agents du changement** des informations stratégiques et des informations probantes pour les influencer et s'assurer que les ressources sont allouées là où elles auront le plus d'impact
- **Soutenir un leadership participatif des pays** en vue de ripostes pérennes qui font partie intégrante et sont intégrées aux efforts nationaux en matière de santé et de développement.

2. Base de préparation et de présentation

Les comptes de l'ONUSIDA sont tenus conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, organisation qui fournit des services d'administration à l'appui du Programme commun conformément à la résolution 1994/24 de l'ECOSOC et à l'Article XI du Mémoire d'accord conclu entre les coparrainants créant l'ONUSIDA. Les principes comptables et les pratiques de compte rendu financier appliqués par l'ONUSIDA sont en conséquence basés sur le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'OMS. Les états financiers ont été préparés sur la base des principes de comptabilité d'exercice et de continuité de l'exploitation, et conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Lorsque les normes IPSAS ne prévoient rien concernant une norme spécifique, les Normes comptables internationales (IFRS)

⁴ Lorsque l'ONUSIDA a été mis en place en 1994, le Programme regroupait six organismes du système des Nations Unies : le PNUD, l'UNICEF, l'UNFPA, l'OMS, l'UNESCO et la Banque mondiale. Depuis lors, cinq organismes supplémentaires des Nations Unies, à savoir l'UNODC, l'OIT, le PAM, le HCR et ONU Femmes, sont devenus coparrainants de l'ONUSIDA, programme qui fédère en conséquence les ressources de ces onze organismes.

appropriées ont été appliquées. Les états financiers, les notes afférentes et les tableaux annexés sont présentés en dollars des États-Unis d'Amérique, monnaie fonctionnelle de l'ONUSIDA.

La présente série d'états financiers de l'ONUSIDA est la première à être préparée conformément aux normes IPSAS. Leur adoption a nécessité des changements au niveau des principes comptables précédemment appliqués par le Programme commun. Cela inclut une préparation annuelle des états financiers plutôt qu'une préparation biennale, comme précédemment. L'adoption de nouveaux principes comptables a entraîné des changements au niveau des éléments d'actif et de passif comptabilisés dans l'État de la situation financière. En conséquence, le dernier État de la situation financière audité en date du 31 décembre 2011 a été retraité et les changements qui en résultent ont été mentionnés dans l'État des variations de l'actif net/situation nette et dans la note 3 sur la première mise en œuvre des normes IPSAS.

L'État révisé de la situation financière au 31 décembre 2011 est présenté dans les états financiers sous l'intitulé « État d'ouverture de la situation financière au 1^{er} janvier 2012 conforme aux normes IPSAS ».

La préparation des états financiers conformément aux normes IPSAS requiert l'utilisation de certaines estimations, appréciations et hypothèses comptables essentielles. La direction de l'ONUSIDA a dû exercer sa capacité d'appréciation dans le cadre de l'application des principes comptables. Les domaines dans lesquels ces estimations et hypothèses essentielles sont importantes ont été indiqués dans la note 2.20.

Les principes comptables présentés ci-dessous ont été régulièrement appliqués lors de la préparation des états financiers pendant l'année considérée.

Conformément à ce qui est autorisé lors de l'adoption des normes IPSAS pour la première fois, l'ONUSIDA a appliqué les dispositions transitoires pour la préparation des états financiers dans les domaines suivantes:

1. l'État de la performance financière et le Tableau des flux de trésorerie ne comportent pas d'informations comparatives (IPSAS 1)
2. des dispositions transitoires ont été appliquées pour la première comptabilisation des immobilisations corporelles (IPSAS 17). Toutes les acquisitions d'immobilisations corporelles de 2012 ont été enregistrées comme des éléments d'actifs.
3. la comptabilisation initiale des immobilisations incorporelles a été appliquée par anticipation à partir de 2012 (IPSAS 31).

Les normes comptables suivantes ont été adoptées avant le 1^{er} janvier 2013, date à laquelle leur application devenait obligatoire :

IPSAS 28 : Instruments financiers : Présentation,
IPSAS 29 : Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation,
IPSAS 30 : Instruments financiers : Informations à fournir.

Ces normes remplacent la norme IPSAS 15, Instruments financiers : Informations à fournir et présentation.

2.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par l'OMS incluent l'encaisse, les valeurs à l'encaissement, les fonds en banque et les soldes détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. Ces soldes sont détenus de manière centralisée par l'OMS et placés au nom de l'ONUSIDA conformément aux règles et pratiques en vigueur à l'OMS. L'ONUSIDA a adopté les notes d'information de l'OMS pour présenter les principes comptables relatifs aux placements.

Les instruments financiers sont comptabilisés à partir du moment où l’OMS souscrit aux dispositions contractuelles desdits instruments et jusqu’à expiration des droits de recevoir de la trésorerie correspondant à ces actifs ou jusqu’à leur transfert et, partant, jusqu’au moment où l’OMS a transféré l’ensemble des risques et des avantages significatifs liés à la propriété de ces instruments. Les placements peuvent être classés comme des actifs ou des passifs financiers à leur juste valeur par le biais du solde, détenus jusqu’à l’échéance, disponibles à la vente ou prêts et créances.

Les actifs ou les passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du solde sont des instruments financiers qui satisfont à l’une des deux conditions suivantes : (i) ils sont détenus à des fins de transaction ou (ii) ils sont désignés par l’entité lors de leur première comptabilisation à la juste valeur par le biais du solde. Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes découlant éventuellement de l’évolution de la juste valeur sont pris en compte par le biais du solde et figurent dans l’État de la performance financière correspondant à la période où ils se produisent. Tous les instruments dérivés, tels que les contrats d’échange (*swaps*), les contrats de change à terme et les options sont classés comme détenus à des fins de transaction, à l’exception des instruments de couverture désignés et effectifs tels que définis dans la norme IPSAS 29.

Les placements détenus jusqu’à échéance sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables, dont les dates d’échéance sont fixes et que l’Organisation a l’intention ou la possibilité de conserver jusqu’à échéance. Ils sont indiqués au coût amorti à l’aide de la méthode du taux d’intérêt effectif, le produit des intérêts étant comptabilisé dans l’État de la performance financière sur la base du rendement effectif.

Les dépôts bancaires et les autres créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les produits cumulés liés aux intérêts, aux dividendes et à la trésorerie à recevoir sur les placements sont incluses dans cette rubrique. Les dépôts bancaires et les autres créances sont indiqués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d’intérêt effectif déduction faite de toute dépréciation. Le produit des intérêts est comptabilisé sur la base du taux d’intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme dont les intérêts seraient négligeables. Les intérêts courus sont globalement détenus par l’OMS, ce qui inclut la portion attribuable à l’ONUSIDA liée à sa part dans les dépôts bancaires détenus par l’OMS pour son compte.

2.2 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur de réalisation estimée après provision pour non recouvrement et après un examen minutieux de l’encours de créances. Les créances courantes correspondent à des sommes exigibles à 12 mois maximum à la date des états financiers, alors que les créances non courantes correspondent à des sommes exigibles à plus de 12 mois à la date d’arrêté des états financiers.

2.3 Stocks

Les stocks de l’ONUSIDA se composent uniquement de publications détenues pour distribution gratuite et sont sans valeur.

2.4 Paiements anticipés

Les paiements anticipés correspondent à des sommes payées à des fournisseurs pour des biens et des services non encore reçus et aux avances versées aux coparrainants de l’ONUSIDA pour leur permettre d’accomplir leur mission au titre de l’UBRAF 2012-2015.

2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont la valeur est supérieure à US\$ 5 000 sont comptabilisées comme des actifs non courants dans l’État de la situation financière. Elles sont d’abord comptabilisées au coût à moins qu’elles n’aient été acquises dans le cadre d’une opération sans contrepartie directe, auquel cas

elles sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont indiquées aux coûts historiques minorés des amortissements et dépréciations cumulés.

Acquisitions d'immobilisations corporelles

L'ONUSIDA a comptabilisé les équipements d'une valeur de US\$ 5 000 et supérieure acquis en 2012 dans les immobilisations corporelles. Les biens patrimoniaux n'ont pas été valorisés et ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Le coût de construction au 1^{er} janvier 2012 (date d'adoption des normes IPSAS) a été intégré à la valeur déterminée par référence à un coût supposé calculé par un consultant externe et représentant la valeur de chaque composante de la construction majorée des améliorations existantes à la première comptabilisation, minorée des amortissement cumulés.

Cessions

Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant le produit issu de la cession au montant comptable de l'actif et sont inclus dans l'État de la performance financière. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année et les pertes sont comptabilisées dans l'État de la performance financière. Les indicateurs de dépréciation incluent aussi l'obsolescence et la détérioration des immobilisations corporelles.

Charges ultérieures

Les charges ultérieures liées aux principales rénovations et améliorations des immobilisations corporelles qui augmentent et étendent les avantages économiques futurs ou le potentiel de service sont évaluées à leur coût.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles autres que les terrains est calculé sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode linéaire, comme suit :

Catégorie d'actif	Années
Terrains	S/O
Bâtiments - définitifs	60
Bâtiments - provisoires	5
Aménagements et installations	5
Véhicules et autres moyens de transport	5
Équipements de bureau	3
Équipements de communication	3
Équipements audiovisuels	3
Équipements informatiques	3
Équipements de réseau	3
Équipements de sécurité	3
Autres équipements	3

2.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût minoré des amortissements et dépréciations cumulés. L'ONUSIDA ne comptabilise les immobilisations incorporelles que si la vie utile de l'actif est supérieure à un an et sa valeur dépasse US\$ 100 000. L'ONUSIDA détient des immobilisations incorporelles sous forme de logiciels informatiques, de licences et de droits d'auteur. Le Secrétariat a choisi, conformément à la disposition transitoire prévue par la norme IPSAS 31, d'appliquer celle-ci de façon anticipée. Le Secrétariat n'a pas acquis d'immobilisations incorporelles répondant aux critères de seuil susmentionnés en 2012.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode linéaire, comme suit :

Catégories d'immobilisations incorporelles	Durée de vie utile estimée(en années)
Logiciels acquis auprès de tiers	1- 3 ans
Logiciels développés en interne	1- 3 ans
Licences et droits	2 - 6 ans
Droits d'auteur	3 - 10 ans

2.7 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période convenue, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Le Secrétariat examine chaque contrat de location annuellement pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple.

2.8 Dettes et passifs opérationnels

Les dettes sont des passifs correspondant à des biens et des services que le Programme a reçus mais qu'il n'a pas encore payés. Les passifs opérationnels accumulés sont des passifs correspondant à des biens et des services qui ont été reçus mais qui n'ont été ni facturés au Programme ni payés. Les dettes et les passifs opérationnels sont comptabilisés au coût car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

2.9 Avantages du personnel

L'ONUSIDA comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- Les avantages du personnel à court terme qui sont totalement exigibles à 12 mois après la fin de la période comptable pendant laquelle les employés ont exercé leurs fonctions,
- Les avantages postérieurs à l'emploi,
- Les autres avantages du personnel à long terme, et
- Les indemnités de fin de contrat.

Avantages du personnel à court terme

Des passifs sont comptabilisés pour les avantages du personnel à court terme, notamment des postes tels que les traitements, les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et les congés maladie payés, et les avantages non monétaires (soins médicaux, logement, voitures et biens ou services subventionnés ou gratuits) pour le personnel en activité. Des hypothèses et des valorisations actuarielles ont été utilisées pour évaluer les congés annuels non pris. En outre, des passifs sont comptabilisés pour le montant des congés non pris, des congés dans les foyers différés et des heures supplémentaires acquises mais non payées à la date d'arrêté des états financiers et pour les allocations pour frais d'études exigibles à cette date mais non incluses dans les charges courantes.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi englobent les régimes de retraite, les soins médicaux et l'assurance-maladie du personnel retraité. Sont également inclus des avantages auxquels des membres du personnel admissibles ont droit en fin de contrat et qui comprennent les indemnités de rapatriement, de déménagement et de voyage pour le rapatriement. Les avantages postérieurs à l'emploi en vertu des régimes à prestations définies sont évalués à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations

définies ajustée en fonction des gains et des pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'ONUSIDA est affilié la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer au personnel des pensions de retraite, ainsi que des prestations en cas de décès, de handicap et dans d'autres cas. La Caisse commune a adopté un régime multi-employeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué dans l'article 3(b) du Règlement de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés aux employés en poste et aux anciens employés des autres organisations participantes. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts entre les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'ONUSIDA et la Caisse commune ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité leur part proportionnelle de l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés à la Caisse commune. C'est pourquoi l'ONUSIDA a considéré celle-ci comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations de l'ONUSIDA à la Caisse commune des pensions au cours de l'exercice financier sont comptabilisées en charges dans l'État de la performance financière.

Assurance-maladie du personnel

L'ONUSIDA participe au régime d'assurance-maladie du personnel qui est un régime multi-employeurs à prestations définies géré par l'OMS. L'assurance médicale subventionne les coûts de l'assurance pour les membres du personnel en activité et retraités ainsi que les personnes à leur charge. Le passif correspondant est déterminé annuellement par un actuaire indépendant. Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés suivant la méthode du corridor et amortis sur la durée de service moyenne restante des membres du personnel en activité.

Autres avantages du personnel à long terme

Il s'agit de passifs dont le règlement n'est pas prévu dans les 12 mois de la période considérée et ont été classés comme des passifs non courants.

Indemnités de fin de contrat

Il s'agit d'indemnités auxquelles les membres du personnel admissibles ont droit en fin de contrat et qui incluent les indemnités de rapatriement, de déménagement et de voyage.

2.10 Coûts d'emprunt

L'ONUSIDA a souscrit, conjointement avec l'OMS, un prêt auprès des pouvoirs publics suisses et du Canton de Genève pour la construction du bâtiment de l'ONUSIDA/OMS. Ce prêt n'induit aucun coût d'emprunt. Les emprunts sont actuellement indiqués au coût amorti ; toute différence entre le produit et la valeur de remboursement est comptabilisée dans l'État de la performance financière pendant la période d'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le prêt reçu par l'ONUSIDA est un prêt sans intérêt et l'avantage retiré par l'ONUSIDA de ce dispositif est comptabilisé comme une contribution en nature.

2.11 Produits différés

Des produits différés sont comptabilisés quand des accords contractuels lient juridiquement le Programme et ses donateurs (y compris les gouvernements, les organisations internationales et les

institutions privées et publiques) sont confirmés et les fonds sont engagés et dus pour des périodes futures. Les produits différés sont présentés comme non courantes si elles sont exigibles à plus d'un an par rapport à la date d'arrêt des comptes.

2.12 Opérations effectuées en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars des États-Unis d'Amérique, monnaie fonctionnelle de l'ONUSIDA. Les opérations effectuées en monnaies étrangères sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs libellés dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont convertis aux taux de change en vigueur le premier jour du mois suivant, aux fins d'information financière. Les gains et les pertes réalisés/latents résultant du règlement et de la réévaluation des opérations effectuées en monnaies étrangères sont comptabilisées l'État de la performance financière.

2.13 Provisions et passifs éventuels

Les provisions comptabilisées en tant que passifs futurs correspondent pour le Programme à des obligations juridiques découlant d'événements passés qu'il devra régler dans un délai raisonnable. Les provisions sont comptabilisées en charges dans l'État de la performance financière et un passif correspondant sera inscrit dans l'État de la situation financière lorsque la survenue de l'obligation de règlement aura été vérifiée et pourra être raisonnablement estimée.

Les engagements qui représentent des obligations implicites et dont on peut estimer la valeur de façon fiable seront comptabilisés comme des passifs éventuels dès lors que la probabilité de leur règlement par le Programme deviendra évidente.

2.14 Actifs éventuels

Des actifs éventuels seront indiqués lorsque l'on disposera d'informations sur la probabilité d'un flux entrant d'avantages économiques et/ou de services potentiels pour l'ONUSIDA et que ce flux pourra faire l'objet d'une évaluation juste.

2.15 Comptabilisation des produits

Contributions volontaires – L'ONUSIDA reçoit uniquement des contributions volontaires, lesquelles sont enregistrées selon une comptabilité d'exercice. Les contributions volontaires fondées sur des accords formels de financement signés par les deux parties sont comptabilisées en produits au moment où l'accord devient exécutoire et lorsque le Programme prend le contrôle des actifs sous-jacents. Les accords assujettis à des conditions, tels que la performance et/ou la réception de fonds, sont conditionnés à une date future prédéterminée et une fois ces accords établis, une créance est comptabilisée et un produit différé correspondant inscrit au passif. Le produit est comptabilisé lorsque la condition est satisfaite.

Contributions en nature ou sous forme de service – Les contributions de biens ou de services reçues en nature ou sous forme de service sont comptabilisées pendant l'exercice durant lequel l'ONUSIDA les a reçues. Elles sont comptabilisées et indiquées en produits et en charges au niveau des fonds hors budget de base, à leur juste valeur telle qu'estimée au plus précis.

2.16 Comptabilisation des charges

L'ONUSIDA comptabilise les charges au moment de la livraison des biens ou de la fourniture des services.

2.17 Informations sectorielles sur la comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode de classement des ressources en catégories (par fonds) afin de déterminer leur provenance et leur utilisation. La création de ces fonds permet de mieux rendre

compte des produits et des charges ainsi que des activités spécifiques engagées pour atteindre leurs objectifs, et de prendre de meilleures décisions pour l'allocation future des ressources. Les trois types de fonds de l'ONUSIDA sont les fonds de base de l'UBRAF, les fonds supplémentaires de l'UBRAF et les fonds extrabudgétaires. Les virements entre les fonds susceptibles d'entraîner une duplication des produits et/ou des charges (y compris des coûts d'appui au programme) sont éliminés au moment de la consolidation. Les actifs et les passifs de l'ONUSIDA ne sont pas affectés à des fonds individuels dans la mesure où ils appartiennent au Programme, mais les soldes et les réserves opérationnelles de chaque fonds sont comptabilisés.

2.18 Comparaison avec le budget

Le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités reste préparé selon une comptabilité de caisse modifiée ; il est présenté dans les états financiers dans l'état V, État de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels. Le Conseil de Coordination du Programme approuve l'UBRAF et les états financiers de l'ONUSIDA couvrent toutes les activités du Programme ; en conséquence, comme stipulé par la norme IPSAS 24 et pour faciliter la comparaison entre le budget et les états financiers préparés conformément aux normes IPSAS, un rapprochement du budget et de l'État de la performance financière est inclus dans les notes afférentes aux comptes.

2.19 Utilisation d'estimations

Les états financiers incluent nécessairement des montants basés sur des estimations et des hypothèses établies par la direction. Les estimations incluent, de façon non exhaustive : le régime d'assurance-maladie à prestations définies et d'autres obligations de prestation postérieures à l'emploi (dont la valeur est calculée par un actuair indépendant), le risque financier lié aux créances, aux charges à payer et à l'ampleur de l'amortissement des immobilisations corporelles. Les chiffres réels sont susceptibles d'être différents de ces estimations. Les évolutions des estimations sont comptabilisées pendant l'exercice où elles sont communiquées.

2.20 Gestion du risque et contrôle interne

Afin de garantir une gouvernance et une responsabilisation efficaces, le Secrétariat de l'ONUSIDA élabore actuellement un dispositif de gestion des risques institutionnels pour permettre d'identifier, d'évaluer, d'atténuer et de gérer les risques. Ce cadre est conçu comme une méthode pour optimiser l'impact et les résultats du Programme en déployant les ressources de façon efficiente et efficace pour atteindre les objectifs de l'ONUSIDA. Le dispositif permettra à la direction de gérer efficacement les incertitudes et les risques liés pour améliorer la riposte pendant des périodes particulièrement difficiles et pour éviter que des ressources ne soient perdues dans le cadre de la gestion du Programme, en continuant de déployer les fonds en fonction de la responsabilisation, du suivi et de l'évaluation des performances ainsi que de la planification stratégique. Parallèlement au contrôle interne, le cadre de gestion du risque aidera l'ONUSIDA à répondre à la nécessité, pour les différentes parties prenantes, de comprendre tout le spectre des risques auxquels le Programme est confronté afin de s'assurer que ceux-ci soient gérés de façon appropriée.

3. Synthèse de l'impact de la mise en œuvre des normes IPSAS et des ajustements du solde d'ouverture

Ces états sont les premiers états financiers de l'ONUSIDA préparés suivant une comptabilité d'exercice intégrale et qui sont conformes aux dispositions des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les états financiers de l'ONUSIDA de l'exercice biennal précédent ont été préparés conformément aux normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) et présentés suivant une comptabilité de caisse modifiée. L'État de la situation financière révisé ci-dessous résume les ajustements effectués aux soldes audités de 2010-2011 pour les actifs, passifs, réserves et soldes des fonds afin de tenir compte de l'impact et du traitement comptable sur différentes catégories d'actifs et de passifs en vue de présenter un État d'ouverture de la situation financière au 1^{er} janvier 2012 conforme aux normes IPSAS.

État d'ouverture de la situation financière conforme aux normes IPSAS
Toutes origines de fonds confondues au 1 janvier 2012 (retraité)

(en dollars des États-Unis)

	Note	31 décembre 2011 (tel qu'audité)	Ajustements liés aux normes IPSAS	Solde d'ouverture retraité au 1 janvier 2012
ACTIFS				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents détenus par l'OMS	3.2	240 599 111	(130 155)	240 468 956
Créances - courantes		81 996 207		81 996 207
Avances au PNUD	3.3	9 301 705	(9 301 705)	
Créances sur le personnel	3.4		1 982 795	1 982 795
Autres créances	3.5	871 597	(726 927)	144 670
Paiements anticipés	3.3	1 203 256	9 301 705	10 504 961
Total des actifs courants		333 971 876	1 125 713	335 097 589
Actifs non courants				
Créances - non courantes		5 398 050		5 398 050
Bâtiment	3.6	25 613 444	(2 134 455)	23 478 989
Total des actifs non courants		31 011 494	(2 134 455)	28 877 039
TOTAL DES ACTIFS		364 983 370	(1 008 742)	363 974 628
PASSIFS				
Passifs courants				
Recettes différées - courantes		27 242 365		27 242 365
Dettes	3.9	1 715 092	(55 229)	1 659 863
Dettes envers le personnel	3.9		55 229	55 229
Avantages du personnel	3.7		11 339 025	11 339 025
Autres passifs		891 616		891 616
Total des passifs courants		29 849 073	11 339 025	41 188 098
Passifs non courants				
Avantages du personnel	3.7		47 125 287	47 125 287
Recettes différées - non courantes		5 398 050		5 398 050
Emprunts à long terme	3.8	21 058 670	977 627	22 036 297
Avantages du personnel - non courants	3.7	13 243 279	(13 243 279)	
Total des passifs non courants		39 699 999	34 859 635	74 559 634
TOTAL DES PASSIFS		69 549 072	46 198 660	115 747 732
ACTIF NET/SITUATION NETTE				
Actif net/réserves				
Fonds de réserve	3.1	35 000 000		35 000 000
Fds propres engagés dans des immobilisations		4 458 270	(977 627)	3 480 643
Provision pour amortissement			(2 134 455)	(2 134 455)
Non soumis à restrictions		211 700 637	(130 155)	211 570 482
Soumis à restrictions		44 275 391		44 275 391
Avantages du personnel			(49 556 503)	(49 556 503)
Fonds pour les droits non inclus dans le traitement			5 591 338	5 591 338
TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		295 434 298	(47 207 402)	248 226 896
TOTAL DES PASSIFS ET DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		364 983 370	(1 008 742)	363 974 628

3.1 Vue d'ensemble de l'État (soldes d'ouverture retraités)

Afin de se conformer aux normes IPSAS, il a été nécessaire de retraiter les soldes de l'État de la situation financière au 31 décembre 2011 pour préparer et présenter les soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2012. Les principaux retraitements ont été la comptabilisation des engagements au titre des avantages du personnel relatifs à l'assurance-maladie du personnel (US\$ 34,4 millions) et aux indemnités pour congés annuels et fin de contrat (US\$ 14,4 millions) qui étaient comptabilisés en engagements non financés. Les autres retraitements incluent l'amortissement du bâtiment depuis sa construction pour US\$ 2,1 millions et l'ajustement du prêt pour le bâtiment pour US\$ 0,9 million afin de tenir compte de l'effet des intérêts. L'ensemble des retraitements s'est soldé par une diminution nette de US\$ 47,2 millions de l'actif net/situation nette.

L'analyse des différents impacts sur les éléments d'actifs et de passif est présentée ci-dessous, avec l'État d'ouverture de la situation financière au 1^{er} janvier 2012 conforme aux normes IPSAS.

3.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS

Le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par l'OMS au 31 décembre 2011 de US\$ 240 599 111 a été réduit d'une somme de US\$ 130 155 correspondant à la couverture du bilan de l'ONUSIDA. Du fait de cet ajustement, le solde net du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS s'établit à US\$ 240 468 956.

3.3 Avances au PNUD et paiements anticipés

En vertu de l'« Accord de travail entre le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) concernant la fourniture de services d'appui administratif par le PNUD » signé en avril 1996 et actualisé en juin 2008, le PNUD fournit des services d'appui administratif à l'ONUSIDA dans les bureaux de pays et de régions. Du fait de cet accord, l'ONUSIDA doit périodiquement avancer des fonds au PNUD pour couvrir les paiements effectués par ce dernier au nom de l'ONUSIDA. Ce poste a été reclassé dans les paiements anticipés.

3.4 Créances relatives au personnel

Les membres du personnel international, autres que ceux qui vivent dans leur propre pays, sont en droit de recevoir une allocation pour couvrir certains coûts de frais d'études des enfants à charge jusqu'à la fin de l'année scolaire pendant laquelle ceux-ci atteignent l'âge de 25 ans. Des plafonds d'allocation sont établis pour chaque pays. Les membres du personnel international sont en droit de recevoir une avance égale au montant estimé de l'allocation pour frais d'études pour chaque enfant au début de l'année scolaire. Les avances faites au personnel au titre des indemnités pour frais d'études représentent la partie des avances d'allocations pour l'année scolaire 2011-2012 non versée au 31 décembre 2011. Cela s'est traduit par une augmentation de US\$ 1,2 million du poste Créances relatives au personnel qui représente la partie des avances au titre des allocations pour frais d'études concernant 2012. Un montant de US\$ 0,7 million précédemment comptabilisé au poste Créances a été retraité en Créances relatives au personnel.

3.5 Autres créances

Les soldes au 31 décembre 2011 incluaient des créances salariales d'un total de US\$ 0,7 million qui sont maintenant comptabilisées au poste Créances relatives au personnel. Ce retraitement a entraîné une diminution du solde du poste Autres créances au 1^{er} janvier 2012.

3.6 Bâtiment

L'ONUSIDA a adopté les dispositions transitoires pour la divulgation dans les états financiers des informations relatives aux immobilisations corporelles. Le Programme est propriétaire d'un bâtiment, ce qui est indiqué dans les états financiers au 1^{er} janvier 2012. Le bâtiment de l'ONUSIDA était auparavant comptabilisé au coût sans amortissement. Conformément aux normes IPSAS, l'amortissement a

maintenant été comptabilisé dans le solde d'ouverture. Les coûts d'amortissement ont été inclus par ajustement de la réserve pour écart de réévaluation.

3.7 Avantages du personnel – passifs courants et non courants

Les passifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, déterminés selon des évaluations actuarielles, ont été comptabilisés dans les états financiers sur la base de leur évaluation au 31 décembre 2011.

L'évaluation des passifs courants correspondant au montant cumulé des indemnités pour congés annuels et de fin de contrat a été comptabilisée pour US\$ 11,4 millions. L'évaluation correspondant à l'assurance-maladie des personnels retraités de l'ONUSIDA a été comptabilisée pour US\$ 63,2 millions et classée dans les passifs non courants (de ce montant de US\$ 63,2 millions, US\$ 29,2 millions sont financés et le solde non financé de US\$ 34 millions est indiqué dans nos comptes). Les paiements de fin de contrat représentant les indemnités de rapatriement et d'autres avantages postérieurs à l'emploi de US\$ 12,5 millions ont été comptabilisés en passifs non courants. Une somme de US\$ 0,6 million a été enregistrée en passif pour le fonds spécial d'indemnisation. Toutes les provisions ont été ajustées, entraînant une diminution correspondante de l'actif net/situation nette. Les détails des évaluations actuarielles figurent dans les notes afférentes aux comptes.

3.8 Emprunts à long terme

En décembre 2003, la Confédération suisse a approuvé l'attribution d'un prêt sans intérêt pour la construction d'un bâtiment commun à Genève pour le Secrétariat de l'ONUSIDA et l'OMS. Le prêt conjoint de CHF 59,8 millions, dont la part de l'ONUSIDA représente CHF 29,9 millions, est remboursable sur une période de 50 ans à partir de la première année d'achèvement du bâtiment. Le prêt de US\$ 22 millions est comptabilisé au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 1,23 % (taux de la Banque nationale suisse sur 30 ans). Les soldes d'ouverture ont été ajustés pour tenir compte de ce taux d'intérêt effectif.

3.9 Charges à payer et dettes relatives au personnel

Le solde d'ouverture a été ajusté pour tenir compte des passifs relatifs au personnel précédemment comptabilisés au poste Charges à payer et maintenant reclassés dans les Dettes relatives au personnel.

4. INFORMATIONS À L'APPUI DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par l'OMS comprennent l'encaisse, les valeurs à l'encaissement et les soldes des comptes d'avances et autres soldes bancaires détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. Ces soldes sont détenus de manière centralisée par l'OMS et placés au nom de cette dernière conformément aux règles et pratiques en vigueur à l'OMS. Ces montants sont comptabilisés au poste Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS dans les actifs courants.

L'OMS gère de façon centralisée toute la trésorerie et tous les placements pour elle-même et des entités non consolidées. L'ensemble de la trésorerie et des placements détenus sont comptabilisés dans les états financiers de l'OMS. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les pertes latentes de couverture sont inclus dans les fonds gérés par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. Ils sont détenus pour couvrir les engagements en numéraire à court terme plutôt que les investissements ou à d'autres fins. Le solde inclut également la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements.

Au 31 décembre 2012, la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus pour le compte de l'ONUSIDA s'élevaient à US\$ 204 672 570.

Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS (en dollars des États-Unis)

	31 décembre 2012	1 janvier 2012 (retraité)	31 décembre 2011 (tel qu'audité)
ACTIFS			
Actifs courants			
Encaisse			
Comptes d'avances	151 069	107 057	107 057
Total de la trésorerie	151 069	107 057	107 057
Trésorerie détenue par l'OMS pour l'ONUSIDA	204 521 501	240 361 899	240 492 054
Total de la trésorerie (et éq.) détenue par l'OMS	204 672 570	240 468 956	240 599 111

Placements

Les détails des principes et méthodes comptables significatifs adoptés, des critères de comptabilisation et de décomptabilisation, des bases d'évaluation et des bases de comptabilisation des gains et des pertes sont présentés dans la rubrique Principes comptables.

Les principaux objectifs de l'OMS en matière de placement sont la préservation du capital, le maintien d'une liquidité suffisante afin de pouvoir régler les dettes à temps et l'optimisation de la rentabilité des placements. La politique de l'OMS en matière de placements correspond à la nature des fonds, qui peuvent être détenus à court terme – en attendant la mise en œuvre de programmes, ou à plus long terme pour le règlement des passifs au sein des autres fonds à long terme de l'OMS.

Les placements à court terme, qui sont des fonds détenus dans l'attente de la mise en œuvre des activités du programme sont placés sur le marché monétaire et en obligations à court terme d'États, d'organisations et d'entreprises de haut niveau de qualité, conformément à la politique de placement approuvée. Les placements classés comme « actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde » englobent les titres à revenu fixe et les instruments dérivés détenus pour couvrir les passifs prévus et les besoins de trésorerie imprévus. Les placements détenus jusqu'à échéance dont l'échéance est inférieure à un an sont classés comme des actifs courants au poste « Actifs financiers au coût amorti ». Les prêts et créances incluent les dépôts bancaires, les produits à recevoir au titre des placements et les créances sur ventes à régler. Cela inclut également les gains latents sur contrats d'instruments dérivés conclus par des gérants externes ou sur des contrats de couverture de change gérés en interne.

Les placements à long terme servent pour les fonds gérés pour le compte des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placement approuvée, et correspondent à des investissements dans des instruments de type actions et des obligations à moyen et long terme d'États, d'organisations et d'entreprises de haut niveau de qualité.

Gestion du risque

Le Programme est exposé à certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix des placements. Il utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines de ses expositions à ces risques. Conformément au Règlement financier, les fonds dont l'utilisation n'est pas prévue dans l'immédiat peuvent être placés. Tous les placements sont réalisés dans le cadre de politiques d'investissement approuvées par le Directeur général de l'OMS. Ces politiques sont régulièrement examinées par le Comité consultatif pour les investissements (*Advisory Investment Committee*) qui inclut des experts en investissement venant de l'extérieur. Le Comité émet des recommandations régulières à l'intention du Directeur général.

Risque de crédit

L'ONUSIDA est confronté aux mêmes risques de crédit que l'OMS et fournit des informations complètes concernant ceux-ci. Le risque de crédit de l'OMS est très large et la politique d'investissement de l'Organisation limite le montant des positions de crédit face à une même contrepartie. À cette fin, les placements de l'OMS sont très diversifiés entre de nombreuses contreparties et, concernant tous les portefeuilles, des critères minimaux de qualité de crédit et des limites maximales d'exposition à une contrepartie (et à un groupe de contreparties liées) ont été établis dans les directives de mission. Ces critères et limites s'appliquent aux portefeuilles gérés directement en interne par l'Unité Trésorerie de l'OMS et aux portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements externes. En outre, l'Unité Trésorerie contrôle l'exposition globale aux mêmes contreparties pour l'ensemble des portefeuilles différents gérés en interne et en externe afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'exposition excessive à une contrepartie donnée au niveau de l'ensemble des portefeuilles.

Pour minimiser le risque de crédit et le risque de liquidité lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, les placements en actifs financiers ne sont effectués qu'auprès d'institutions financières importantes dont la notation de crédit, attribuée par des agences de notation de premier plan, est bonne. L'Unité Trésorerie examine régulièrement les notations de crédit des contreparties financières agréées (une fois par mois au moins) afin de suivre les évolutions des notations et d'agir sans tarder pour préserver les capitaux.

Risque de taux d'intérêt

L'ONUSIDA est exposé au risque de taux d'intérêt par le biais des placements à revenu fixe à court et à long terme. Les gestionnaires de placements externes sont susceptibles d'utiliser, dans le respect de directives strictes, des instruments dérivés à revenu fixe pour gérer le risque de taux d'intérêt. Habituellement, les instruments de taux d'intérêt sont utilisés pour gérer la durée du portefeuille et le positionnement stratégique sur la courbe des taux.

Risque de change

L'ONUSIDA reçoit des contributions volontaires et effectue des paiements dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis. Il est exposé à un risque lié aux fluctuations des taux de change. La conversion en dollar des transactions exprimées dans d'autres monnaies est effectuée aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs libellés dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont convertis aux taux de change en vigueur le premier jour du mois suivant, aux fins d'information financière.

Les gains et les pertes réalisés/latents résultant du règlement et de la réévaluation des opérations effectuées en monnaie étrangère sont comptabilisées dans l'État de la performance financière. Des contrats de change à terme sont utilisés pour couvrir les positions en monnaies étrangères et gérer les

flux de trésorerie à court terme. Ces opérations de couverture n'entrent actuellement pas dans les critères de la comptabilité de couverture en vertu des normes IPSAS.

Couverture des risques de change sur les coûts salariaux futurs

La valeur en dollars des charges salariales dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis (en franc suisse, par exemple) en 2013 est protégée de l'impact des fluctuations des taux de change grâce à la conclusion de contrats de change à terme en 2012. Au 31 décembre 2012, les contrats de change à terme à des fins de couverture représentaient CHF 15 millions. Les pertes latentes nettes sur ces contrats s'élevaient à US\$ 0,9 million au 31 décembre 2012 (US\$ 1,2 million (montant retraité) au 1^{er} janvier 2012). Les gains et pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à l'échéance des contrats et engagés en 2012-2013.

Couverture des risques de change sur les créances et les dettes

Le risque de change est lié aux écarts entre les taux de change auxquels les créances ou les dettes en devises sont enregistrées et les taux de change auxquels les fonds reçus ou les paiements correspondants sont ensuite comptabilisés. Un programme mensuel est appliqué pour couvrir ce risque de change. Les positions nettes sont calculées chaque mois dans chaque devise pour les contributions, les créances et les dettes, et chaque position nette en devise importante est couverte par l'achat ou la vente d'un contrat de change à terme de montant égal et de sens opposé. À la fin de chaque mois, ces couvertures sont rééquilibrées en fonction des niveaux fixés pour les taux de change mensuels de l'Organisation des Nations Unies, et les contrats de change à terme sont ajustés et reportés sur le mois suivant pour couvrir les nouvelles positions nettes en devises. Grâce à ce processus, les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats à terme couvrent les gains ou les pertes de change correspondants sur les variations des contributions, des créances et des dettes nettes. Au 31 décembre 2012, l'ensemble des contrats de change à terme conclus par l'ONUSIDA se présentait comme suit :

Contrats de change à terme	Total du montant à la vente	Total du montant à l'achat	Gains/(pertes) latents (USD)
EUR	40 000 000	7 121 594	(43 798)
GBP	5 000 000	6 639 355	(45 561)
SEK	10 450 000	1 610 305	(5 455)
Total	55 450 000	15 371 254	(94 814)

4.2 Créances

Au 31 décembre 2012, les contributions à recevoir s'élevaient à US\$ 84,9 millions (US\$ 87,4 millions (montrant retraité) au 1^{er} janvier 2012). Sur ce total, US\$ 55,3 millions correspondaient à des soldes de lettres de crédit du Gouvernement des États-Unis d'Amérique et US\$ 7,5 millions représentaient des sommes à recevoir exigibles lors d'exercices futurs (réparties entre des créances courantes et des créances exigibles en 2013). Une provision pour créances douteuses a été dotée après examen des créances en suspens, pour US\$ 85 010.

	31 décembre 2012	1 janvier 2012 (retraité)	31 décembre 2011 (tel qu'audité)
Créances (en dollars des États-Unis)			
Créances - courantes		81 996 207	81 996 207
UBRAF	59 743 870		
Fonds supplémentaires	8 912 886		
Fonds extrabudgétaires	8 786 516		
Créances - non courantes			
UBRAF	2 460 612	5 398 050	5 398 050
Fonds supplémentaires	2 467 579		
Fonds extrabudgétaires	2 632 420		
Total des créances	85 003 883	87 394 257	87 394 257
moins : arriérés pour retards de paiement - courant			
Fonds extrabudgétaires	85 010		
Total des créances nettes des opérations sans contrepartie directe	84 918 873	87 394 257	87 394 257

4.3 Créances sur le personnel

Conformément au Règlement du Personnel et au Statut du Personnel de l'OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, y compris relatives au traitement, au loyer, à l'allocation pour frais d'études des enfants et aux frais de voyages. Les avances sont recouvrées périodiquement par des retenues sur salaires, sauf en ce qui concerne les allocations pour frais d'études qui sont réglées à la fin de l'année scolaire.

Au 31 décembre 2012, le solde des créances sur le personnel s'élevait à US\$ 1,7 million et incluait les avances sur traitement, sur loyers, sur voyages et sur allocations pour frais d'études (US\$ 1,9 million (montant retraité) au 1^{er} janvier 2012). Les avances au titre des allocations pour frais d'études correspondent aux avances consenties aux membres du personnel pour l'année scolaire 2012-2013.

	31 décembre 2012	1 janvier 2012 (retraité)
Créances sur le personnel (en dollars des États-Unis)		
Créances sur le personnel		
Avances sur traitement	206 369	147 903
Avances relatives au loyer	212 244	214 598
Autres créances sur le personnel		59 724
Avances sur l'allocation pour frais d'études des enfants	1 096 027	1 313 887
Avances relatives aux frais de voyage	85 140	246 683
Cotisations d'assurance prévues pour congés de maladie	83 180	
Total des créances sur le personnel	1 682 960	1 982 795

4.4 Autres créances

Au 31 décembre 2012, aucun solde n'était comptabilisé au titre des autres créances (US\$ 0,1 million (montant retraité) au 1^{er} janvier 2012).

4.5 Paiements anticipés

Le montant total des paiements anticipés s'élève à US\$ 20,5 millions (US\$ 10,5 millions (montant retraité) au 1^{er} janvier 2012). Sur ce montant, US\$ 19 millions concernent des avances versées aux coparrainants de l'ONUSIDA au titre de leur part du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012-2015 pour l'exercice biennal 2012-2013, US\$ 1,2 million concerne des avances

versées au PNUD pour couvrir des paiements effectués pour notre compte en vertu de l'« Accord de travail entre le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) concernant la fourniture de services d'appui administratif par le PNUD » signé en avril 1996 et actualisé en juin 2008. Le montant restant de US\$ 0,3 million correspond à des paiements à des fournisseurs en anticipation de la réception de biens ou de services qui seront comptabilisés en charges en 2013.

Paielements anticipés (en dollars des États-Unis)	31 décembre 2012	1 janvier 2012 (retraité)	31 décembre 2011 (tel qu'audit)
Paielements anticipés			
Avances au PNUD	1 170 452	9 301 705	9 301 705
Avances aux coparrainants	19 000 000		
Avances aux fournisseurs	305 018	1 203 256	1 203 256
Total des paielements anticipés	20 475 470	10 504 961	10 504 961

4.6 Immobilisations corporelles

Bâtiment

La valeur comptable du bâtiment de l'ONUSIDA au Siège a été établie au coût minoré de l'amortissement. Le bâtiment a été construit en commun avec l'OMS et sa propriété est également comptabilisée pour moitié de sa valeur avec cette dernière. Le terrain sur lequel le bâtiment a été construit a été mis à la disposition de l'OMS par les pouvoirs publics suisses à titre gratuit. Le montant du terrain n'est donc pas évalué ni indiqué dans les états financiers. La durée de vie utile estimée du bâtiment a été évaluée à 60 ans et il est amorti selon la méthode linéaire.

Matériels et équipements

L'ONUSIDA a inscrit au bilan tous les matériels et équipements d'une valeur égale ou supérieure à US\$ 5 000 acquis en 2012. Le Secrétariat a invoqué les dispositions transitoires pour comptabiliser les matériels et équipements existants. La valeur des actifs acquis en 2012 a été amortie sur la durée de vie utile estimée suivant la méthode linéaire.

Immobilisations corporelles (en dollars des États-Unis)	Bâtiment	Aménage- ments	Véhicules	Équipements de communication et informatique	Autres équipements	Total
Coût ou juste valeur au 1er janvier 2012	25 613 445					25 613 445
Amortissement cumulé	(2 134 455)					(2 134 455)
Total de la valeur comptable	23 478 990					23 478 990
Variation pendant l'année close le 31 décembre 2012						
Acquisitions		11 298	109 625	164 482	102 312	387 717
Cessions						
Amortissement	(426 891)	(753)	(4 765)	(40 623)	(26 589)	(499 621)
Total - Immobilisations corporelles	23 052 099	10 545	104 860	123 859	75 723	23 367 086

Immobilisations incorporelles

Le Programme ne comptabilise aucune immobilisation incorporelle.

4.7 Produits différés

Au 31 décembre 2012, les produits différés s'élevaient à US\$ 26,3 millions (US\$ 32,6 millions (montant retraité) au 1^{er} janvier 2012). Cela représente les contributions pluriannuelles promises en 2011 et 2012

mais dont la comptabilisation en produits est différée à des exercices futurs. Sur ce montant, US\$ 7,5 millions correspondent à des produits différés non courantes pour 2014 et des exercices futurs.

Recettes différées (en dollars des États-Unis)	31 décembre 2012	1 janvier 2012 (retraité)	31 décembre 2011 (tel qu'audité)
Passifs courants			
Recettes différées		27 242 365	27 242 385
UBRAF	13 111 463		
Fonds supplémentaires	2 306 619		
Fonds extrabudgétaires	3 393 381		
Total des recettes différées (courantes)	18 811 463	27 242 365	27 242 385
Passifs non courants			
Recettes différées		5 398 050	5 398 050
UBRAF	2 460 612		
Fonds supplémentaires	2 467 579		
Fonds extrabudgétaires	2 632 420		
Total des recettes différées (non courantes)	7 560 611	5 398 050	5 398 050
Total - Recettes différées	26 372 074	32 640 415	32 640 435

4.8 Dettes

Elles correspondent au total des sommes dues aux fournisseurs pour des biens et des services. Le total des dettes au titre des activités du programme de l'ONUSIDA au 31 décembre 2012 s'élevait à US\$ 2,4 millions (US\$ 1,7 million (montant retraité) au 1^{er} janvier 2012).

Dettes (en dollars des États-Unis)	31 décembre 2012	1 janvier 2012 (retraité)	31 décembre 2011 (tel qu'audité)
Dettes			
Dettes envers les fournisseurs	1 451 066	1 581 577	1 715 092
Dettes envers les participants aux réunions non membres du personnel	12 448	78 286	
Dettes cumulées au titre des biens et services	939 595		
Total - Dettes	2 403 108	1 659 863	1 715 092

4.9 Dettes envers le personnel

Le solde des dettes envers le personnel au 31 décembre 2012 s'élevait à US\$ 0,4 million (US\$ 0,05 million (montant retraité) au 1^{er} janvier 2012). Ce montant correspond aux sommes exigibles au titre des traitements et d'autres engagements relatifs au personnel, notamment les cotisations du personnel aux mutuelles et retraites.

4.10 Avantages du personnel

Les passifs relatifs aux avantages du personnel sont calculés par des actuaires professionnels. Les études des actuaires commandées par l'OMS ont déterminé différents passifs à comptabiliser pour couvrir différents avantages du personnel, conformément aux normes IPSAS, pour l'OMS et ses entités non consolidées au 31 décembre 2012. Les évaluations actuarielles ont été calculées sur la base des données relatives au personnel et des informations relatives aux paiements passés. Selon les études actuarielles, le passif total au titre des avantages du personnel s'élève à US\$ 98 millions (dont US\$ 62,1 millions sont enregistrés dans nos comptes) au 31 décembre 2012.

Avantages du personnel (en dollars des États-Unis)	31 décembre 2012	1 janvier 2012 (retraité)	31 décembre 2011 (tel qu'audité)
Passifs courants			
Avantages du personnel - court terme			
Congés annuels non pris, autres avantages courants	10 044 304	11 339 025	
Passifs non courants			
Avantages du personnel - long terme			
Indemnité de rapatriement et avantages postérieurs à l'emploi	12 594 429	12 517 862	8 907 809
Assurance-maladie du personnel	38 751 514	34 004 617	
Fonds spécial d'indemnisation	737 460	602 808	
Droits non inclus dans le traitement			4 335 470
Total - Avantages du personnel	62 127 707	58 464 312	13 243 279

4.10a Avantages du personnel – courants

Les avantages du personnel comptabilisés en passifs courants représentent les montants relatifs aux congés annuels non pris et autres avantages salariaux. Le personnel de l'ONUSIDA peut cumuler un total des congés annuels non pris maximum de 60 jours. En fin de contrat, les membres du personnel peuvent recevoir un montant équivalent à la valeur cumulée des congés annuels non pris calculée sur la base de leur traitement à la date de fin de contrat.

4.10b Avantages du personnel – non courants

Les avantages du personnel non courants représentent les montants relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages salariaux à long terme. Ceux-ci incluent les indemnités de rapatriement et autres prestations, l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités, les paiements de fin de contrat et les prestations en cas de décès ou de handicap imputable à l'exercice des fonctions officielles d'un membre du personnel admissible.

Allocation de rapatriement et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les membres du personnel qui ont effectué plus d'une année de service continu ont droit à un rapatriement dans leur pays d'origine et à des allocations en fonction du nombre d'années de service. Cela couvre également les frais de voyage et de déménagement. Une étude actuarielle indépendante a été réalisée au 31 décembre 2012 pour valoriser les avantages exigibles au titre des frais de rapatriement du personnel.

4.10c Assurance-maladie du personnel

Le personnel de l'ONUSIDA est couvert par l'assurance-maladie de l'OMS. C'est un régime multi-employeurs à prestations définies. Les produits du fonds de l'Assurance-maladie de l'OMS comprennent les cotisations des membres du personnel en service et retraité (versées à raison d'un tiers par le participant et de deux tiers par le Programme) ainsi que les intérêts acquis sur les placements. Afin d'assurer un financement adéquat des demandes de remboursement futures des retraités, un pourcentage fixe (actuellement 25 %) des cotisations des membres du personnel en service est mis de côté chaque année. Les 75 % restants des cotisations sont nécessaires pour couvrir les demandes de remboursement des membres du personnel en service.

4.10d Calculs actuariels, méthodes et hypothèses

Les calculs actuariels sont basés sur les hypothèses et méthodes suivantes afin de déterminer, pour l'ONUSIDA, la valeur au 31 décembre 2012 des avantages postérieurs à l'emploi, de l'assurance-maladie du personnel et d'autres avantages du personnel liés à la fin de contrat, conformément à la norme IPSAS 25.

L'évaluation actuarielle est basée sur la méthode de l'obligation au titre des prestations définies. Les prestations versées en vertu de cette méthode sont définies par avance. Le niveau absolu des prestations peut être défini en termes monétaires absolus et elles dépendent du nombre d'années de service du membre du personnel. Ces prestations définies peuvent aussi être indexées, sur un indice de prix par exemple. Il incombe au fournisseur de verser une prestation définie dont le montant, le calendrier et la durée ne sont ni fixes ni certains, mais dépendent du bénéficiaire.

L'étude actuarielle projette en fait le moment où les paiements au titre des avantages devront être effectués (projection démographique) et le montant des avantages à verser (projection économique). Ces projections imposent à l'actuaire d'émettre des hypothèses concernant des événements futurs. Les hypothèses émises pour déterminer les avantages du personnel de l'ONUSIDA sont communiquées dans les sections suivantes. Les principaux calculs réalisés par les actuaires concernant le régime à prestations définies sont de déterminer le coût annuel de la fourniture de prestations de retraite et le niveau des engagements devant être comptabilisés à un moment donné. Les coûts annuels sont normalement comptabilisés dans les charges courantes et les charges d'intérêt. La charge courante représente l'augmentation de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies résultant du service rendu par le personnel pendant la période actuelle. La charge d'intérêt représente l'augmentation pendant la période de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies liée au fait que le règlement des prestations s'approche d'un an.

Les principaux aspects régissant les évaluations actuarielles sont les suivants : l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer les engagements au titre des prestations, l'utilisation des valeurs de marché ou des valeurs liées des actifs, l'utilisation d'hypothèses fondées sur la meilleure estimation pour évaluer le passif, y compris des hypothèses d'estimation de la croissance future des traitements, de l'augmentation des retraites ou d'autres facteurs affectant les prestations qui seront réellement versées, et l'utilisation d'un taux d'actualisation qui tient compte des rendements de marché des obligations d'entreprises à long terme de haut niveau de qualité.

L'évaluation actuarielle d'une obligation au titre des prestations définies est déterminée en actualisant le montant du versement futur probable nécessaire pour régler l'obligation résultant du service rendu par le personnel pendant la période actuelle et les périodes antérieures. Le taux d'actualisation des rendements de marché à la date d'arrêté des états financiers tient compte d'une durée jusqu'à échéance à peu près équivalente à celle de l'engagement postérieur à l'emploi associé. On prend pour hypothèse que 100 % du personnel répondant aux critères d'admissibilité ont choisi de bénéficier des prestations. Des gains ou des pertes actuarielles surviennent lorsque les évaluations diffèrent de la prévision à long terme relative aux obligations : elles résultent d'ajustements liés à l'expérience (différence entre les précédentes hypothèses actuarielles et ce qui s'est réellement produit) et des effets des variations des hypothèses actuarielles.

Chaque année, toutes les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires pour l'évaluation de fin d'année afin de déterminer les charges et les cotisations nécessaires s'agissant des avantages du personnel (avantages postérieurs à l'emploi et autres prestations liées à la fin de contrat) sont examinées et sélectionnées. Pour l'évaluation de 2012, les hypothèses et les méthodes utilisées sont décrites pour chacun des avantages du personnel, telles que déterminées par les actuaires dans les tableaux ci-dessous. Toutes les hypothèses actuarielles doivent être indiquées en termes absolus, conformément à la norme IPSAS 25.

Paiements de fin de contrat

Les évaluations actuarielles au 31 décembre 2012 ont estimé que le passif correspondant aux paiements de fin de contrat s'élevait à US\$ 13,8 millions. Ce calcul ne tient pas compte des frais pour les primes de départ et des résiliations d'engagement par accord mutuel. L'ONUSIDA a comptabilisé un gain actuariel de US\$ 1,5 million dans l'État de la performance financière, au poste des Paiements de fin de contrat.

Les droits au titre des congés annuels représentaient US\$ 8,8 millions au 31 décembre 2012. Le passif a été réduit de US\$ 0,3 million par rapport au total de US\$ 9,1 millions de 2011.

Les différentes hypothèses et méthodes utilisées par les actuaires pour l'évaluation de fin d'année 2012 afin de déterminer les charges et les cotisations nécessaires concernant les avantages du personnel se présentent comme suit :

Date d'évaluation	31 décembre 2012
Taux d'actualisation pour les paiements de fin de contrat	Le taux d'actualisation appliqué est de 3 %. Sur la base des projections de versement des prestations pour les deux plans, avec une pondération de 75 % sur la courbe de rendement de l'Aon Hewitt AA Bond Universel et de 25 % sur celle du SIX Sis Exchange au 31 décembre 2012. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près. L'année dernière, le taux d'actualisation était basé sur une moyenne pondérée des indices Bloomberg aux États-Unis d'Amérique et en Suisse.
Rendement attendu des actifs	Sans objet
Inflation annuelle générale	Le taux d'inflation appliqué est de 2,2 %. Sur la base d'une moyenne pondérée des taux d'inflation de 2,5 % pour les États-Unis d'Amérique et de 1,3 % pour la Suisse, avec une pondération de 75 % et 25 % respectivement. Le taux d'inflation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.
Barème annuel des traitements	Inflation générale, plus 0,5 % au titre des primes annuelles de productivité, plus primes au mérite. Les primes de productivité et les primes au mérite sont égales à celles déterminées lors de l'évaluation de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au 31 décembre 2011.
Frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonction et la date de départ.
Allocation de rapatriement, indemnité de fin de contrat et indemnité en cas de décès	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata du taux d'accumulation.
Congés non pris	Le passif est calculé comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement le Programme.
Suppression de poste, versement de fin de service et résiliation d'engagement par accord mutuel	Ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat au sens de la norme IPSAS 25 et sont donc exclus de l'évaluation.

Assurance-maladie du personnel

L'ONUSIDA comptabilise les engagements au titre de l'assurance-maladie du personnel au poste Avantages postérieurs à l'emploi. Conformément à la norme IPSAS 25, les gains et les pertes seront comptabilisées au moment de l'adoption de la norme. Pour 2012, les gains et les pertes actuarielles n'ont pas été comptabilisés en charges du fait de l'application de la méthode du corridor. Selon cette méthode, les montants égaux ou inférieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations définies ne sont pas comptabilisés afin que les gains et les pertes puissent se compenser mutuellement au cours du temps. Les gains et les pertes supérieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations définies sont amortis sur la durée de service moyenne restante des membres du personnel en activité qui auront droit à chaque prestation.

Au 31 décembre 2012, l'obligation au titre des prestations définies de l'assurance-maladie du personnel s'élevait à US\$ 74,7 millions dont US\$ 35,9 millions sont financés, ce qui laisse un passif non financé net de US\$ 38,8 millions – lequel est indiqué dans l'État de la situation financière. Des informations

supplémentaires concernant l'assurance-maladie du personnel figurent dans le rapport annuel sur le régime d'assurance-maladie du personnel.

L'augmentation du passif de US\$ 4,7 millions a été passée en charge au poste Charges liées au personnel dans l'État de la performance financière.

Les tableaux et textes suivants fournissent des informations et des analyses supplémentaires sur les engagements au titre des avantages du personnel calculés par les actuaires :

Avantages du personnel, selon l'évaluation actuarielle

Tableaux d'information conformes aux normes IPSAS au 31 décembre 2012

(en dollars des États-Unis)

	Assurance- maladie du personnel retraité	Paiements de fin de contrat, hors congés annuels non pris	Fonds spécial d'indemnisation	Paiements de fin de contrat au titre des congés annuels non pris
--	--	--	----------------------------------	---

RAPPROCHEMENT DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (DBO) -141 (c)

DBO au 31 décembre 2010 (TP, SFFC au 31/12/2011)	63 202 824	14 059 666	605 104	9 163 804
Coût des services pour 2012 (TP, SFFC inclus)	8 719 564	1 662 238	119 763	
Coût des intérêts pour 2012 (TP, SFFC inclus)	1 956 831	371 936	16 911	(341 027)
(Paiements réels au titre des prestations postérieures à l'emploi en 2012)	(117 365)	(730 607)	(2 135)	
(Charges administratives réelles au titre des prestations postérieures à l'emploi en 2012)	(9 996)			
Cotisations réelles des participants retraités en 2012	60 083			
Charges du plan				
Dépenses annuelles				
Changements de principes comptables				
(Gain)/perte actuariel(le)	3 368 580	(1 549 460)	(177 701)	
DBO au 31 décembre 2012	77 180 521	13 813 773	561 942	8 822 777

	Assurance- maladie du personnel retraité	Paiements de fin de contrat, hors congés annuels non pris	Fonds spécial d'indemnisation
--	--	--	----------------------------------

RAPPROCHEMENT DES ACTIFS - 141 (e)

Actifs au 31/12/2011, en net de la provision au titre de l'article 470.1	29 198 207		
(Paiements bruts réels de prestations au titre de l'assurance-maladie du personnel pour 2012)	(3 710 951)	(730 607)	(2 135)
(Charges administratives réelles au titre des prestations postérieures à l'emploi en 2012)	(285 151)		
Cotisations totales réelles des participants à l'assurance-maladie du personnel en 2012	2 790 505		
Cotisations totales réelles du Programme commun à l'assurance-maladie du personnel en 2012	5 449 244	730 607	2 135
(Augmentation/Diminution de la provision au titre de l'article 470.1 en 2012)	1 753		
Rendement attendu des actifs pour 2012	1 616 820		
Gain/(perte) d'actifs	852 636		
Actifs au 31/12/2012, en net de la provision au titre de l'article 470.1	35 913 063		

	Assurance- maladie du personnel retraité	Paiements de fin de contrat, hors congrés annuels non pris	Fonds spécial d'indemnisation
RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION FINANCIÉE - 141 (f)			
Obligation au titre des prestations définies (DBO)			
Inactive	9 706 613		
Active	67 473 908	13 813 773	561 942
Total	77 180 521		561 942
Actifs du plan			
(Actifs bruts du plan)	(37 034 154)		
Compensation - provision au titre de l'article 470.1	1 121 091		
(Actifs nets du plan)	(35 913 063)		
(Excédent)/Déficit	41 267 458	13 813 773	561 942
Droit à remboursement - provision au titre de l'article 470.1			
Gain/(Perte) non comptabilisé/e	(2 515 944)		177 701
Crédit/(Coût) des services passés non comptabilisé (Actif)/Passif net comptabilisé dans l'État de la situation financière	38 751 514	13 813 773	739 643
(Actif)/Passif courant		1 219 344	2 183
(Actif)/Passif non courant	38 751 514	12 594 429	737 460

Analyse de la sensibilité du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités

Analyse de la sensibilité du régime d'assurance-maladie -
141(o)

Coût des services et coût des intérêts 2012

Hypothèse actuelle d'inflation des frais médicaux moins 1 %	6 343 000
Hypothèse actuelle d'inflation des frais médicaux	10 676 395
Hypothèse actuelle d'inflation des frais médicaux plus 1 %	16 714 000

Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2012

Hypothèse actuelle d'inflation des frais médicaux moins 1 %	48 909 000
Hypothèse actuelle d'inflation des frais médicaux	77 180 521
Hypothèse actuelle d'inflation des frais médicaux plus 1 %	115 562 000

Charges annuelles relatives aux différents avantages du personnel calculées par les actuaires pour l'année civile 2012

	Assurance- maladie du personnel retraité	Paiements de fin de contrat, hors congrés annuels non pris	Fonds spécial d'indemnisation
Charges annuelles pour 2012--141(g)			
Coût des services	8 719 564	1 662 238	119 763
Coût des intérêts	1 956 831	371 936	16 911
(Rendement attendu des actifs)	(1 616 820)		
(Rendement attendu sur droit à remboursement)			
Comptabilisation du (gain)/de la perte		(1 549 460)	
Amortissement du coût des services passés			
Charges avant événements exceptionnels	9 059 575	484 714	136 674
Réductions			
Règlements			
Avantages spéciaux de fin de contrat			
Charges totales comptabilisées dans l'État de la performance financière	9 059 575	484 714	136 674

Cotisations prévues pour l'assurance-maladie du personnel pour 2013

Cotisations comptables attendues en 2013 - 141 (q)

Cotisations attendues par l'Organisation en 2013	
Cotisations de l'ONUSIDA	3 399 125
Cotisations des participants	1 582 323
	4 981 448

Hypothèses et méthodes adoptées pour les évaluations actuarielles relatives à l'assurance-maladie du personnel en 2012

Date d'évaluation	31 décembre 2012
Taux d'actualisation	Europe : 2,6 % (contre 3,1 % lors de l'évaluation précédente) ; Amériques : 4,1 % (contre 4,7 % lors de l'évaluation précédente) ; autres pays : 4,5 % (contre 4,7 % lors de l'évaluation précédente). Pour l'Europe, depuis l'évaluation du 31 décembre 2010, l'OMS a adopté une courbe de rendement afin de refléter la structure des flux de trésorerie attendus du Bureau de l'Europe. Le taux résulte d'une moyenne pondérée du taux de 2,05 % de la courbe de rendement du SIX Swiss Exchange et du taux de 3,79 % de la courbe du iBoxx Euro Zone, avec une pondération de deux tiers sur le premier. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,10 % près. Pour les Amériques et les autres pays, les taux sont basés sur la même méthodologie que celle appliquée pour l'évaluation du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités de l'OPS au 31 décembre 2012. Depuis l'évaluation du 31 décembre 2012, l'OPS a adopté la courbe de rendement de Aon Hewitt AA Bond Universe. Les taux pour les Amériques et les autres pays peuvent donc être différents car les caractéristiques des flux de trésorerie attendus dans ces Régions ne sont pas les mêmes.
Regroupements régionaux à toutes fins sauf le coût des demandes de remboursement	Selon la classification suivante : le Bureau régional de l'Europe, le Siège, le Centre international de Calcul, le CIRC, l'ONUSIDA et la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID) sont classés dans la catégorie de l'Europe ; le Bureau régional des Amériques est classé dans la Région des Amériques ; le reste du monde est classé dans la catégorie « Autres pays ».
Inflation annuelle générale	Europe 1,6 %, Amériques 2,5 %, autres pays 2,5 %
Barème annuel des traitements	Inflation générale, plus 0,5 % au titre des primes annuelles de productivité, plus primes au mérite. Les primes de productivité et les primes au mérite sont égales à celles déterminées lors de l'évaluation de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au 31 décembre 2011.

D'autres hypothèses ont été émises sur la valeur des actifs, lesquels sont évalués à leur valeur de marché, en net d'une provision au titre de l'article 470.1 pour l'assurance-maladie du personnel de l'ONUSIDA⁵.

⁵ L'article 470 A du règlement de l'assurance-maladie du personnel stipule qu'une provision est conservée dans le Fonds fiduciaire qui est égale :

470.1, au montant correspondant au tiers des remboursements de l'année précédente, pour règlement des demandes en cours dans le cas où le régime devrait être liquidé, plus

4.10e Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le Règlement de la Caisse commune des pensions prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Dans la pratique, le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode « *Open Group Aggregate* ». L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs courants et futurs estimés de la Caisse commune des pensions suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers de l'ONUSIDA envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2011. Elle a révélé un déficit actuariel de 1,87 % (contre 0,38 % lors de l'évaluation de 2009) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui implique que le taux de cotisation théorique nécessaire pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2011 était de 25,57 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, contre un taux réel de 23,7 %. Le déficit actuariel était principalement imputable au fait que le rendement des placements a été décevant ces dernières années.

Au 31 décembre 2011, le ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir, était de 130 % (contre 140 % lors de l'évaluation de 2009). Compte tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation était de 86 % (contre 91 % lors de l'évaluation de 2009).

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2011 le comblement du déficit, prévu à l'article 26 du Règlement de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. En outre, la valeur de marché des actifs était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'article 26. La rémunération considérée aux fins de la pension sera réexaminée lors de la prochaine évaluation actuarielle au 31 décembre 2013.

En juillet 2012, le Comité mixte a noté dans son rapport pour la 59^{ème} session de l'Assemblée générale que le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants devrait réduire sensiblement le déficit et pourrait couvrir la moitié du déficit actuel, qui est de 1,87 %. En décembre 2012, l'Assemblée générale a autorisé le Comité mixte à relever à 65 ans l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1^{er} janvier 2014 au plus tard, pourvu qu'elle ait décidé de procéder à un relèvement correspondant de l'âge obligatoire de départ à la retraite. En 2012, le montant des cotisations versées à la Caisse commune des pensions du

470.2, au montant estimé nécessaire par le Comité de surveillance du Siège sur la base des projections actuarielles pour couvrir les coûts projetés des prestations pour les retraités actuels (les anciens membres du personnel assurés en vertu des dispositions des paragraphes 60 et 90.3), pour autant que ces coûts estimés ne soient pas couverts par les cotisations reçues au titre de ces personnes.

470.3, au montant estimé nécessaire par le Comité de surveillance du Siège sur la base des projections actuarielles pour couvrir les coûts projetés des prestations pour les futurs retraités (les membres du personnel assurés en vertu des dispositions des paragraphes 30 et 50), pour autant que ces coûts estimés ne soient pas couverts par les cotisations reçues au titre de ces personnes.

470.4, à un pourcentage donné des cotisations du premier niveau versées par le personnel en activité et l'Organisation dans chaque région qui sera conservé à titre de provision ; à compter du 1^{er} janvier 1990, ce pourcentage a été fixé à 25% pour satisfaire aux obligations du paragraphe 470.2.

En conséquence, la provision au titre du paragraphe 470.1 est destinée aux demandes engagées mais non payées et aux dépenses administratives payées de l'ONUSIDA pour tous ses participants actifs et retraités. On estime à quatre mois les demandes d'actifs et de retraités et les dépenses administratives pendant l'année précédente.

personnel des Nations Unies était de US\$ 21,7 millions (US\$ 21,8 millions en 2011). Le montant des cotisations attendues en 2013 s'élève à US\$ 22 millions.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse des pensions et présente tous les deux ans un rapport au Comité mixte. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements et ceux-ci sont consultables en ligne sur le site Internet de la Caisse commune à l'adresse www.unjspf.org.

4.10f Fonds spécial d'indemnisation

En cas de décès ou d'invalidité imputable à l'exercice de fonctions officielles d'un membre du personnel, le fonds spécial d'indemnisation couvre, dans une mesure raisonnable, tous les frais médicaux, hospitaliers et autres frais directement liés à cette situation, ainsi que les frais funéraires. Le fonds sert aussi à indemniser les membres du personnel handicapés (pendant la durée du handicap) ou les membres de la famille en cas de décès. L'ONUSIDA considère le fonds spécial d'indemnisation comme un avantage postérieur à l'emploi. L'ensemble des gains et des pertes a été comptabilisé dès l'adoption de la norme. Par la suite, les gains et les pertes (évolutions imprévues de l'excédent ou du déficit) seront comptabilisés au fur et à mesure suivant la méthode du corridor. Selon cette méthode, les montants égaux ou inférieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations définies ne sont pas comptabilisés afin que les gains et les pertes puissent se compenser mutuellement au cours du temps. Le passif total s'élevait à US\$ 739 643 et un montant de US\$ 134 539, correspondant à l'augmentation du passif, a été comptabilisé dans l'État de la performance financière.

Les hypothèses actuarielles appliquent un taux d'actualisation de 3,0 % sur la base des projections de versement des prestations pour les deux plans, avec une pondération de 75 % sur la courbe de rendement de l'Aon Hewitt AA Bond Universe et de 25 % sur celle du SIX Swiss Exchange au 31 décembre 2012. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près. L'année dernière, le taux d'actualisation était basé sur une moyenne pondérée des indices Bloomberg aux États-Unis d'Amérique et en Suisse. Le taux d'inflation appliqué est de 2,2 %, sur la base d'une moyenne pondérée des taux d'inflation de 2,5 % pour les États-Unis d'Amérique et de 1,3 % pour la Suisse, avec une pondération de 75 % et 25 % respectivement. Le taux d'inflation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.

4.11 Emprunts à long terme

Lors de sa 12^{ème} réunion de mai 2004, le Conseil de Coordination du Programme a avalisé la négociation par l'ONUSIDA d'un prêt direct auprès de la Confédération suisse pour la construction d'un nouveau bâtiment à Genève pour le Secrétariat de l'ONUSIDA et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour un coût estimé de CHF 66 millions, sur lequel la part de l'ONUSIDA est estimée à CHF 33 millions. En décembre 2003, la Confédération suisse s'est engagée à fournir un prêt sans intérêt d'un montant de CHF 59,8 millions, sur lequel la part de l'ONUSIDA est de CHF 29,9 millions. Le remboursement sur 50 ans de la part de l'ONUSIDA dans ce prêt sans intérêt octroyé par la Confédération suisse est effectué *via* une réaffectation des fonds autrement dépensés pour la location de bureaux à partir de la première année d'achèvement du bâtiment.

Le bâtiment a été achevée en novembre 2006. Le montant inscrit au poste Bâtiment inclut US\$ 25,6 millions qui représentent la part de 50 % des engagements de l'ONUSIDA au titre du bâtiment au 31 décembre 2007.

Le prêt remboursable de US\$ 21,1 millions a été amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 1,16 % (taux du Libor suisse à 30 ans).

4.12 Autres passifs courants

Le solde total des autres passifs courants s'établissait à US\$ 0,2 million au 31 décembre 2012 (US\$ 0,9 million au 31 décembre 2011). Ces montants correspondent aux différents passifs à court terme.

4.13 Dispenses administratives, versements à titre gracieux, montants passés par profits et pertes, et fraudes

Pendant l'année comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012, le Programme n'a comptabilisé aucune dispense administrative ni aucun montant passé par pertes et profits ou versement à titre gracieux. En outre, aucun cas de fraude n'a été déclaré pendant cette même année.

4.14 Passifs éventuels et engagements

Passifs éventuels

Au 31 décembre 2012, il y avait un litige lié au personnel en cours devant le Comité d'appel du Siège de l'OMS qui devrait être transféré devant le Tribunal administratif de l'OIT. La procédure juridique n'est pas suffisamment avancée pour évaluer avec certitude l'ampleur de la responsabilité du Programme. Le Secrétariat ne comptabilise aucun engagement contractuel important.

Engagements relatifs à des locations simples

Le Secrétariat conclut des baux de location simple pour louer des bureaux de liaison, des bureaux de pays et de région. Les loyers à payer aux échéances indiquées ci-après s'élèvent au minimum à :

Locations simples

(en dollars des États-Unis)

	<u>31 décembre 2012</u>
à moins d'un an	3 271 920
à plus d'un an mais à moins de cinq ans	3 708 789
à plus de cinq ans	542 700
Total des engagements au titre des locations simples	<u>7 523 408</u>

4.15 Variations de l'actif net/situation nette

Le solde des fonds représente la partie non dépensée des contributions qu'il est prévu d'utiliser pour les besoins opérationnels futurs du Programme.

Les différentes catégories de fonds ont été classées en deux groupes, à savoir les actifs soumis à restrictions et les actifs non soumis à restrictions. Les actifs non soumis à restrictions correspondent aux fonds de l'ONUSIDA. Les actifs soumis à restrictions correspondent aux soldes des fonds qui sont contractuellement engagés pour être dépensés au profit d'activités et/ou de zones géographiques désignées. Le donateur peut demander que ces fonds lui soient remboursés s'ils ne sont pas dépensés selon les modalités ou dans les délais prévus dans l'accord.

4.16 Fonds de réserve

En attendant la réception des contributions de base, la mise en œuvre du Budget-plan de travail intégré peut être financée par le Fonds de réserve dont la création a été décidée par le Conseil de Coordination du Programme en juin 1996. Les règles et procédures régissant l'utilisation du Fonds de réserve par le Directeur exécutif ont été décidées lors de la 6^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme qui s'est tenue à Genève en mai 1998.

4.17 Fonds propres engagés dans les immobilisations

Pendant l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012, le Programme a enregistré un déficit global de US\$ 26,3 millions, dont US\$ 24,1 millions au titre de l'UBRAF et US\$ 2,2 millions au titre de fonds hors budget de base.

Pendant sa 30^{ème} réunion qui s'est tenue du 5 au 7 juin 2012, le Conseil de Coordination du Programme a autorisé et approuvé le financement d'un montant initial de US\$ 20 millions à partir du solde des fonds de l'UBRAF destiné à combler partiellement l'insuffisance de financement des engagements relatifs au personnel et d'un montant de US\$ 2,6 millions au profit du Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments.

Les engagements relatifs au personnel non provisionnés s'élevaient à US\$ 31,7 millions au 31 décembre 2012 (US\$ 49,6 millions (montant retraité) au 1^{er} janvier 2012). La diminution nette de US\$ 17,9 millions est attribuable au virement de US\$ 20 millions à partir du solde des fonds, conformément à l'approbation du Conseil de Coordination du Programme, et à une augmentation nette de US\$ 2,1 millions liée aux variations des passifs actuariels.

Du fait du virement de US\$ 22,6 millions du solde des fonds de l'UBRAF et du déficit de US\$ 24,1 millions de 2012, le solde de fonds s'établit à US\$ 164,9 millions au 31 décembre 2012.

5. INFORMATIONS À L'APPUI DE L'ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

5.1 Vue d'ensemble de l'État

L'État de la performance financière regroupe les produits et les charges relatifs à toutes les activités dans l'ensemble du Programme. Il distingue les activités opérationnelles de celles qui découlent d'opérations de financement.

5.2 Contributions volontaires

Les contributions volontaires au profit du Programme ont totalisé US\$ 247,8 millions (US\$ 234,7 millions des gouvernements, US\$ 4,2 millions des coparrainants de l'ONUSIDA et un solde de US\$ 8,9 millions d'autres produits opérationnels reçus d'organisations intergouvernementales, d'institutions, d'autres organismes des Nations Unies ainsi que du secteur privé). Lorsqu'une contribution en nature est comptabilisée en produit, une charge correspondante est aussi enregistrée. La valeur des contributions en nature est basée sur le prix de marché. Le taux d'intérêt effectif appliqué sur les emprunts contractés auprès de la Confédération suisse pour l'amortissement du prêt remboursable a également été considéré comme une contribution en nature. Aucun produit n'a été comptabilisé au titre des opérations de change.

Contributions volontaires (en dollars des États-Unis)	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds supplémentaires	Fonds extrabudgétaires	Total
Gouvernements	213 657 059	14 094 030	6 944 024	234 695 113
Coparrainants	3 500 000	389 549	322 218	4 211 767
Autres	24 840	7 811 006	1 671 780	9 507 626
Moins provision pour non recouvrement			(85 010)	(85 010)
Moins remboursements au profit des donateurs et autres ajustements			(849 341)	(849 341)
Autres produits opérationnels	237 613		155 747	393 360
Total - Contributions volontaires	217 419 512	22 294 585	8 159 418	247 873 514

5.3 Produits financiers

Le total des produits d'intérêt s'est élevé à US\$ 2,6 millions pour l'année comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012 et les gains nets réalisés sur les opérations de couverture et de change ont représenté US\$ 1,5 million sur la même période. Les gains actuariels de US\$ 1,6 million (selon l'évaluation actuarielle sur les paiements de fin de contrat) ont été comptabilisés en produits financiers. L'ensemble se solde par un total de produits financiers de US\$ 5,6 millions au 31 décembre 2012. Les produits d'intérêt sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et répartis par l'OMS.

Produits financiers (en dollars des États-Unis)	31 décembre 2012
Intérêts	2 588 022
Gains de couverture et de change	1 533 028
Gains actuariels	1 549 460
Total - Produits financiers	5 670 510

5.4 Charges

L'ONUSIDA comptabilise les charges au moment où les biens sont livrés ou les services fournis. Les fonds engagés correspondent à des fonds définitivement engagés ou provisionnés pour des biens et des services non encore fournis. Les fonds engagés ne sont pas comptabilisés dans l'État de la performance financière.

5.4.1 Charges liées au personnel et autres charges associées

Elles représentent les charges totales liées à l'emploi de personnel dans tous les lieux, y compris les rémunérations au titre du traitement de base et de l'indemnité de poste ainsi que d'autres types de droits (ex : retraite et assurance) payés par le Programme. Les charges liées aux contrats de services spéciaux et aux bourses sont aussi considérées comme des charges liées au personnel. Les charges de personnel incluent également l'augmentation de l'engagement actuariel au titre de l'assurance-maladie du personnel qui est comptabilisé en charge dans l'État de la performance financière.

5.4.2 Transferts et subventions à d'autres entités

Cela représente des contrats signés avec des coparrainants de l'ONUSIDA, d'autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales à but non lucratif et des établissements universitaires et scientifiques concernant des activités engagées pour atteindre des objectifs spécifiques du Secrétariat de l'ONUSIDA et des virements aux coparrainants de l'ONUSIDA pour leur part au titre de l'UBRAF pour 2012.

5.4.3 Services contractuels

Cela correspond aux sommes dépensées pour le recours à des prestataires de services, habituellement par le biais d'accords pour exécution de travaux (APW) pour la production de travaux spécifiques ou de contrats de consultants passés avec des particuliers pour qu'ils mènent à bien des activités pour le compte du Programme.

5.4.4 Charges opérationnelles générales

Ce montant correspond aux frais de fonctionnement du Siège et des bureaux régionaux et de pays. Il englobe les charges liées aux services d'intérêt général, aux télécommunications et aux loyers.

5.4.5 Voyages

Les frais de voyage totaux incluent les voyages payés par l'ONUSIDA pour les membres du personnel, les participants aux réunions qui ne font pas partie du personnel, les consultants et les membres du Conseil de Coordination du Programme. Ils comprennent les billets d'avion, les allocations journalières de subsistance et les autres frais liés aux voyages. Ils n'incluent pas les voyages statutaires en cas de congé dans les foyers, d'allocation pour frais d'études et de départ en fin de contrat.

5.4.6 Équipements, véhicules et mobilier

Les équipements, véhicules et mobiliers sont inscrits en charges au moment de leur livraison. Les immobilisations corporelles acquises en 2012 ont été comptabilisées comme des éléments d'actif conformément aux normes IPSAS.

5.4.7 Amortissement

L'amortissement est inscrit en charge au poste Immobilisations corporelles selon la méthode linéaire. L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile du bâtiment a été estimée à 60 ans. La durée de vie utile du mobilier et des véhicules a été estimée à 5 ans et celle des équipements à 3 ans.

5.4.8 Charges financières

Elles incluent les pertes de change réalisées résultant du traitement des opérations dans des monnaies étrangères ainsi que les pertes issues de la lenteur des systèmes et d'autres commissions de gestion payées.

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Tableau annexé 1

Informations sectorielles par fonds

Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2012

(en dollars des États-Unis)

	Fonds de base de l'UBRAF		Fonds hors budget de base							TOTAL	
	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds supplémentaires de l'UBRAF	Fonds extra-budgétaires	Paiements fin de contrat	Droits hors traitement	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-maladie du personnel	Provision pour amortissement	Éliminations	Sous-total Fonds hors budget de base	Grand Total
Produits											
Gouvernements	213 657 059	14 094 030	6 944 024							21 038 054	234 695 113
Organismes coparrainants	3 500 000	389 549	322 218							711 767	4 211 767
Autres	262 453	7 811 006	893 176							8 704 182	8 966 635
Produits financiers	2 828 966	45 584	739 263	2 056 697						2 841 544	5 670 510
Total des produits opérationnels	220 248 478	22 340 169	8 898 681	2 056 697						33 295 547	253 544 025
Coûts d'appui au Programme			886 551						(886 551)		
Virements à des fonds dédiés				2 798 538	8 421 456				(11 219 994)		
Total des produits	220 248 478	22 340 169	9 785 232	4 855 235	8 421 456				(12 106 545)	33 295 547	253 544 025
Charges											
Traitements et autres charges de personnel	117 006 106	39 747	7 521 619	1 694 480	10 026 411	117 628	4 746 897		(11 219 994)	12 926 788	129 932 894
Transferts et subventions à d'autres entités	89 181 409	1 268 657	4 492 541							5 761 198	94 942 607
Services contractuels	14 874 373	2 112 951	11 315 396							13 428 347	28 302 720
Charges opérationnelles générales	12 937 334	67 557	953 600	16 700	39 982					1 077 839	14 015 173
Voyages	6 157 444	218 054	1 101 631							1 319 685	7 477 129
Équipements, voitures, mobilier	1 207 911	1 549	176 304							177 853	1 385 764
Coûts d'appui au Programme		150 330	736 221						(886 551)		
Amortissements								499 621		499 621	499 621
Charges financières	2 966 804			373 868		16 911				390 779	3 357 583
Total des charges	244 331 381	3 858 845	26 297 312	2 085 048	10 066 393	134 539	4 746 897	499 621	(12 106 545)	35 582 110	279 913 491
Excédent/(Déficit) par fonds	(24 082 903)	18 481 325	(16 512 080)	2 770 187	(1 644 937)	(134 539)	(4 746 897)	(499 621)		(2 286 563)	(26 369 466)

Tableau annexé 1 (A) Rapprochement de l'utilisation du budget entre charges relatives à 2010-2011 et 2012

Charges	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds supplémentaires de l'UBRAF	Fonds extra-budgétaires	Paiements de fin de contrat	Droits hors traitement	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-maladie du personnel	Provision pour amortissement	Éliminations	Sous-total Fonds hors budget de base	Grand Total
2012	231 994 813	3 858 845	16 435 734	2 085 048	10 066 393	134 539	4 746 897	499 621	(12 106 545)	25 720 532	257 715 345
2010-2011	12 336 568		9 861 578							9 861 578	22 198 146
Total	244 331 381	3 858 845	26 297 312	2 085 048	10 066 393	134 539	4 746 897	499 621	(12 106 545)	35 582 110	279 913 491

7. RAPPROCHEMENT DE L'ÉTAT DE LA COMPARAISON BUDGÉTAIRE (État V) ET DE L'ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE (État II)

Le budget du Programme de l'ONUSIDA est établi suivant une comptabilité de caisse modifiée et approuvé par le Conseil de Coordination du Programme.

Le budget et les états financiers de l'ONUSIDA sont préparés suivant deux méthodes de comptabilité différentes. L'État de la situation financière, l'État de la performance financière, l'État des variations de l'actif net/situation nette et le Tableau des flux de trésorerie sont préparés suivant une comptabilité d'exercice intégrale, alors que l'État de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (État V) est préparé suivant une comptabilité de caisse modifiée.

Comme prévu par la norme IPSAS 24, les montants réels présentés dans l'État V sont rapprochés, sur une base comparable, des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier, à la présentation et aux entités.

Des différences de base surviennent lorsque le budget approuvé est préparé suivant une comptabilité autre que la comptabilité d'exercice intégrale. Les différences de base incluent l'amortissement des actifs, la comptabilisation intégrale des provisions et autres fonds hors budget de base. L'amortissement des actifs et le remboursement du principal des prêts en cours ont été comptabilisés dans l'État I. Ils n'ont pas été pris en compte dans l'UBRAF et ils ne font de ce fait l'objet d'aucun ajustement ou rapprochement.

Différences de calendrier – les charges budgétaires incluent des charges encourues pendant l'année en cours au titre de fonds engagés pour des engagements fermes pris par le Programme au cours de périodes antérieures relatifs à la mise en œuvre du budget de la période précédente. Ces charges ne sont pas liées à la mise en œuvre du budget approuvé actuel. En vertu des normes IPSAS, ces charges ne sont comptabilisées qu'au moment de la fourniture des biens et des services. Aucun engagement n'est inclus dans l'État de la performance financière, sauf s'il a été reçu ou est supposé reçu par l'ONUSIDA.

Les différences relatives aux entités englobent le traitement de l'acquisition, la comptabilisation intégrale des passifs au titre de l'assurance-maladie du personnel et des paiements de fin de contrat. Les fonds hors budget de base et les fonds liés aux avantages du personnel (assurance-maladie du personnel, paiements de fin de contrat, droits à indemnités non inclus dans le traitement) dans les états financiers sont financés à partir d'autres ressources, y compris les réserves, qui ne sont pas incluses dans l'UBRAF approuvé par le Conseil de Coordination du Programme. Les différences incluent également le traitement des acquisitions d'équipements comme des investissements dans la mesure où ces acquisitions ont été réalisées sur le budget de l'UBRAF, et la contribution en nature reçue du Canton de Genève au titre des intérêts qui a été ajustée au niveau de la mise en œuvre du budget de l'UBRAF.

Le rapprochement entre les montants réels de l'État de comparaison des montants inscrits au budget (État V), sur une base comparable, et les montants réels de l'État de la performance financière (État II) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012 est présenté ci-dessous :

Rapprochement de l'utilisation du budget (État V) et de l'État de la performance financière (État II) au 31 décembre 2012

Détails	Charges opérationnelles sur fonds de base	Charges opérationnelles sur fonds hors budget de base	Investissement	Éliminations dues à des transferts internes de fonds	Total
Rapprochement du montant réel de la mise en œuvre du budget (État V)	229 672 384				229 672 384
Charges engagées au titre de la mise en œuvre du budget de l'exercice précédent (2010-2011)	12 336 568				12 336 568
Charges engagées sur les fonds extrabudgétaires et les fonds supplémentaires		30 156 157		(12 106 545)	18 049 612
Amortissements et dépréciations		499 621			499 621
Variations des engagements au titre des avantages du personnel		16 642 098			16 642 098
Achats d'équipements	(387 717)		387 717	(387 717)	(387 717)
Contribution en nature liée à des intérêts	(256 658)	256 658		(256 658)	(256 658)
Charges financières	2 966 804	390 779			3 357 583
Montant réel inscrit dans l'État de la performance financière	244 331 381	47 945 313	387 717	(12 750 920)	279 913 491

	2012			Total
	Activités opérationnelles	Activités d'investissement	Activités de financement	
Montant réel inscrit pour la mise en œuvre du budget (État V)	229 672 384			229 672 384
Différences de base	12 336 568			12 336 568
Différences de présentation			387 717	387 717
Différences relatives aux entités	37 516 822			37 516 822
Montant réel inscrit dans l'État de la performance financière	279 525 774	387 717		279 913 491

8. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES ET LA HAUTE DIRECTION

Le « personnel de direction essentiel » de l'ONUSIDA est composé de membres du personnel de catégorie D2 ou supérieure qui sont investis du pouvoir et de la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'ONUSIDA. Les rémunérations globales versées au personnel de direction essentiel incluent les traitements, les allocations, les défraiements pour voyages statutaires et autres droits versés conformément au Règlement et au Statut du personnel, et applicables à tous. Le personnel de direction essentiel est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à laquelle le personnel et l'ONUSIDA cotisent ; il est également habilité à participer au régime d'assurance-maladie du personnel, y compris au régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités s'il répond aux critères d'admissibilité.

Informations relatives aux parties liées

Montant en dollars des États-Unis

	Nombre de personnes	Indemnités et ajustements de poste	Droits	2012		
				Régimes de retraite et d'assurance-maladie	Total des rémunérations 2012	Avances en cours par rapport aux droits
Personnel de direction essentiel	13	2 839 150	167 010	694 009	3 700 169	57 671

9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

La date d'arrêté des comptes du Programme est le 31 décembre 2012. À la date de certification des présents comptes par le Directeur exécutif et de transmission au Commissaire aux comptes externe, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, qui aurait pu avoir un impact sur les états financiers n'est survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

Tableau annexé 2

Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités - détail des recettes
(en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	Fonds disponibles au titre de l'UBRAF 2012
Gouvernements	
Andorre	37 313
Australie	5 749 150
Canada	5 400 000
Chine	150 000
République tchèque	51 219
Danemark	6 956 522
Finlande	11 940 299
Gouvernement flamand	1 111 111
France	796 813
Allemagne	3 474 867
Irlande	4 254 305
Israël	62 500
Japon	3 006 325
Liechtenstein	26 882
Luxembourg	4 847 277
Monaco	186 794
Pays-Bas	24 875 622
Nouvelle-Zélande	2 938 950
Norvège	29 400 279
Pologne	264 436
Portugal	129 870
Fédération de Russie	500 000
Suède	41 122 677
Suisse	5 376 344
Thaïlande	98 917
République de Corée	100 000
Turquie	100 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	15 698 587
États-Unis d'Amérique	45 000 000
Sous-total	213 657 059
Organismes coparrainants	
Banque mondiale	3 500 000
Sous-total	3 500 000
Autres	
United Nations Federal Credit Union	12 840
Divers	249 613
Sous-total	262 453
Produits financiers	
Intérêts	2 828 966
Sous-total	2 828 966
TOTAL	220 248 478

Tableau annexé 3

**Fonds supplémentaires - détail des recettes
pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(en dollars des États-Unis)**

Contributions volontaires	Fonds disponibles au titre des fonds supplémentaires 31 décembre 2012
Gouvernements	
Australie	3 658 550
Canada	32 500
Irlande	96 525
Luxembourg	1 328 021
Nouvelle-Zélande	55 000
Norvège	49 019
Fédération de Russie	2 416 802
Suisse	96 559
Suède	399 072
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	590 062
États-Unis d'Amérique (CDC)	378 420
États-Unis d'Amérique (USAID)	4 993 500
Sous-total	14 094 030
Organismes coparrainants	
UNFPA	40 194
UNICEF	191 485
PNUD	118 270
OMS	39 600
Sous-total	389 549
Autres	
Fondation Bill et Melinda Gates	120 000
Fondation Drosos	200 000
Commission européenne	378 809
Fondation Ford	350 000
Fonds mondial	30 000
Fondation japonaise pour la prévention du sida	152 975
Fondation Korean Green	308 751
Bureau du MDTF	4 011 308
M.A.C. AIDS Fund	64 662
OCHA	99 516
Fonds de l'OPEP pour le développement international	1 500 000
Public Institution Coordination Implementation	60 000
UNCERF	534 985
Sous-total	7 811 006
Produits financiers	
Intérêts	45 584
Sous-total	45 584
TOTAL	22 340 169

Tableau annexé 4

Fonds extrabudgétaires - détail des recettes
pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	Fonds disponibles au titre des Fonds extrabudgétaires 31 décembre 2012		
	En numéraire	En nature et sous forme de service	Total
Gouvernements			
Australie	23 046 ⁽¹⁾		23 046
Belgique		337 900	337 900
Finlande		159 818	159 818
France		160 935	160 935
Allemagne		319 635	319 635
Japon	400 000		400 000
Pays-Bas		520 548	520 548
Fédération de Russie	3 283 199		3 283 199
Suède		349 772	349 772
États-Unis d'Amérique (CDC)	732 513		732 513
États-Unis d'Amérique (USAID)	400 000		400 000
Canton de Genève, Suisse		256 658 ⁽²⁾	256 658
Sous-total	4 838 758	2 105 266	6 944 024
Organismes coparrainants			
PNUD	25 528		25 528
UNODC	9 690		9 690
OMS	287 000		287 000
Sous-total	322 218		322 218
Autres			
AIDS Life	10 814		10 814
Commission européenne	1 130 368		1 130 368
Allemagne, GIZ	245 098		245 098
Bureau du MDTF	222 600		222 600
Croix Rouge Australie		50 900	50 900
Fondation des Nations Unies	12 000		12 000
Divers	155 746		155 746
Provision pour non recouvrement	(85 010)		(85 010)
Remboursements des donateurs et autres	(849 340)		(849 340)
Sous-total	842 276	50 900	893 176
Produits financiers			
Intérêts	739 263		739 263
Sous-total	739 263		739 263
TOTAL	6 742 515	2 156 166	8 898 681

⁽¹⁾ Représente des recettes nettes pour 2012 de US\$ 974 081 moins des fonds canalisés de US\$ 951 035

⁽²⁾ Représente la valeur des intérêts sur le prêt pour le bâtiment de la FIPOI

SECTION III

INFORMATIONS SUR LA GESTION

I. Fonds reçus au titre de l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012

Au cours de l'année considérée, des produits d'un montant de US\$ 220,2 millions ont été reçus au titre de l'UBRAF. Ce montant a été financé par vingt-neuf gouvernements à hauteur de 97 % et par la Banque mondiale à hauteur de 1,6 %. Le solde (soit 1,4 %) est composé de produits financiers (principalement des produits d'intérêt) reçus et répartis pendant l'année considérée ainsi que de produits divers, y compris des fonds reçus d'institutions publiques et de donateurs privés autres que les gouvernements, de donations diverses et d'honoraires reçus. Le Tableau annexé 2 en page 53 fournit des détails sur ces produits.

En outre, des ressources hors budget de base d'un montant de US\$ 31,2 millions ont été mises à la disposition de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre d'activités au niveau mondial, au plan régional et à l'échelon des pays conçues pour des pays ou des objectifs spécifiques. Ce montant englobe des produits financiers (principalement des produits d'intérêt) de US\$ 1,9 million reçus et répartis pendant l'année concernée. Les Tableaux annexés 3 et 4 aux pages 54 et 55 fournissent des détails sur les origines de ces fonds.

II. Fonds dépensés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012

Les charges de l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012 ont totalisé US\$ 279,9 millions. Sur ce montant, US\$ 229,7 millions représentent des charges au titre de l'UBRAF 2012-2013, US\$ 12,3 millions des charges au titre des fonds engagés sur le Budget-plan de travail 2010-2011 et les US\$ 37,9 millions restants des charges imputées sur des fonds hors budget de base⁶.

A. Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités

Pendant l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012, des charges totales de US\$ 229,7 millions ont été engagées pour la mise en œuvre des activités de riposte au sida prévues dans l'UBRAF 2012-2013 et réparties comme suit :

- (a) US\$ 82,3 millions dépensés au profit des coparrainants,
- (b) US\$ 147,4 millions dépensés pour le Secrétariat.

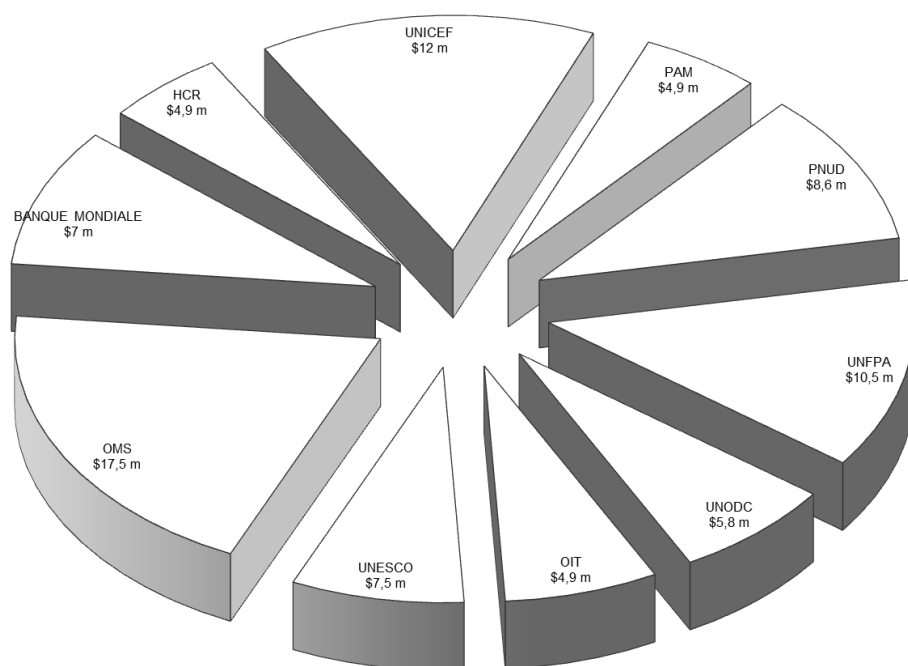
En plus des montants dépensés susmentionnés, une somme de US\$ 10,1 millions a été affectée pendant la même année, ce qui représente globalement un taux d'engagement de 49,5 % (résumé dans l'État V en page 19).

i) Fonds virés aux coparrainants

Au 31 décembre 2012, les virements effectués au profit des coparrainants s'élevaient à US\$ 82,3 millions. Ces virements représentent 50 % de la part des coparrainants au titre de l'UBRAF pour 2012-2013. La Figure 1 fournit des informations sur le montant des virements effectués au profit de chaque coparrainant.

⁶ Ce chiffre exclut des charges financières de US\$ 3 millions et inclut des coûts d'équipement de US\$ 0,4 million et une contribution en nature (liée à des intérêts) de US\$ 0,3 million, ce qui se solde par des dépenses nettes de US\$ 232 millions, comme indiqué dans le Tableau annexé I.

Figure 1 : Part des fonds virés aux coparrainants au 31 décembre 2012



ii) Fonds dépensés sur le budget du Secrétariat

Les charges du Secrétariat de l'ONUSIDA se sont élevées à US\$ 147,4 millions pendant l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012. En plus du montant dépensé susmentionné, un total de US\$ 10,1 millions a été affecté pendant l'année, ce qui représente globalement un taux d'engagement de 49,2 %. Le Tableau 1 fournit des informations complémentaires sur les fonds dépensés et engagés par le Secrétariat, répartis par fonction stratégique.

Tableau 1 : Allocations approuvées, charges et fonds engagés du Secrétariat pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012 (en dollars des États-Unis)

Fonctions stratégiques	Allocations approuvées	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Solde	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b + c)	(e) = (a - d)	(f) = (d / a)
Leadership et plaidoyer	128 686 800	63 105 512	5 536 676	68 642 188	60 044 612	53.3%
Coordination, cohérence et partenariats	99 273 800	39 064 095	2 867 143	41 931 238	57 342 562	42.2%
Responsabilisation mutuelle	92 359 400	45 252 776	1 723 844	46 976 620	45 382 780	50.9%
Total	320 320 000	147 422 383	10 127 663	157 550 046	162 769 954	49.2%

a/ Les fonds affectés sont des fonds définitivement provisionnés pour des biens et/ou des services qui n'ont pas encore été fournis.

B. Charges engagées sur les fonds hors budget de base

Pendant l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012, un montant total de US\$ 30,1 millions a été dépensé au titre des fonds hors budget de base (US\$ 3,8 millions au titre des fonds supplémentaires et US\$ 26,3 millions au titre des fonds extrabudgétaires). En plus de cela, une somme de US\$ 3,6 millions a été affectée au titre des ressources hors budget de base, comme indiqué dans les Tableaux 2 et 3 figurant aux pages 59 et 60.

C. Charges engagées au niveau des pays et des régions, toutes origines de fonds confondus

Comme recommandé par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 22^{ème} réunion qui s'est tenue à Chiang Mai, en Thaïlande, du 23 au 25 avril 2008, le Tableau 4 (pages 61 à 63) présente une ventilation des fonds dépensés et engagés par pays et région, à la fois sur les ressources de l'UBRAF et sur les ressources hors budget de base. Les charges engagées au niveau des pays et des régions se sont élevées à US\$ 100,4 millions pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012. En plus du montant dépensé susmentionné, US\$ 8,5 millions au total ont été engagés pendant la même année, ce qui représente globalement US\$ 109 millions pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012.

Tableau 2

Fonds supplémentaires
Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés (résumé) par origine des recettes
pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(en dollars des États-Unis)

Origine des recettes	Fonds disponibles en 2012	Dépenses	Fonds affectés b/	Total	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b + c)	(e) = (d / a)
Contributions volontaires et autres recettes					
Australie	3 658 550	5 586	22 203	27 789	0.8%
Canada	32 500	32 500		32 500	100.0%
Irlande	96 525				
Luxembourg	1 328 021	24 441	195 338	219 780	16.5%
Nouvelle-Zélande	55 000				
Norvège	49 019	32 507		32 507	66.3%
Fédération de Russie	2 416 802				
Suède	399 072	29 852		29 852	7.5%
Suisse	96 559	17 192	18 258	35 450	36.7%
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du No	590 062	193 094	53 419	246 513	41.8%
États-Unis d'Amérique (CDC)	378 420				
États-Unis d'Amérique (USAID)	4 993 500	1 616 724	560 418	2 177 143	43.6%
Fondation Bill et Melinda Gates	120 000	33 925	1 107	35 032	29.2%
Fondation Drosos	200 000				
Commission européenne	378 809				
Fondation Ford	350 000	33 490	50 025	83 515	23.9%
Fonds mondial	30 000				
Fondation japonaise pour la prévention du sida	152 975				
Fondation Korean Green	308 751	202 838		202 838	65.7%
Bureau du MDTF	4 011 308	1 309 338	755 544	2 064 882	51.5%
M.A.C. AIDS Fund	64 662	64 662		64 662	100.0%
OPEP	1 500 000	91 772	128 392	220 165	14.7%
Public Institution ' Coordination Implementation	60 000	39 818		39 818	66.4%
UNCERF	534 985	70 601	29 177	99 778	18.7%
PNUD	118 270		118 269	118 269	100.0%
UNOCHA	99 516		44 500	44 500	44.7%
UNICEF	191 485	22 747	37 426	60 173	31.4%
UNFPA	40 194	31 157	5 416	36 572	91.0%
OMS	39 600	6 600	33 000	39 600	100.0%
Intérêts et autres	45 584				
Coûts d'appui au Programme (PSC)		(150 330) ^{a/}		(150 330)	
Total	22 340 169	3 708 515	2 052 492	5 761 007	25.8%

a/ PSC reçus au titre des fonds hors budget de base pour 2012

b/ Les fonds affectés sont des fonds définitivement provisionnés pour des biens et/ou des services qui n'ont pas encore été fournis.

Tableau 3

Fonds extrabudgétaires
Fonds disponibles, dépenses et fonds engagés (résumé) par origine des recettes
pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(en dollars des États-Unis)

Origine des recettes	Report 2010-2011	Fonds disponibles en 2012	Total des fonds disponibles	Dépenses a/	Fonds affectés b/	Total	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c) = (a+b)	(d)	(e)	(f) = (d + e)	(g) = (f / c)
Contributions volontaires et autres recettes							
Australie	6 306 481	23 046	6 329 527	3 110 882	457 936	3 568 818	56.4%
Belgique	178 368	337 900	516 268	337 900		337 900	65.5%
Canada	14 298		14 298	7 049		7 049	49.3%
Danemark	771 594		771 594	202 010		202 010	26.2%
Finlande	29 592	159 818	189 410	185 463		185 463	97.9%
France	588 912	160 935	749 847	665 683	40 858	706 541	94.2%
Allemagne, y compris GTZ	1 155 126	564 733	1 719 859	1 454 843	74 535	1 529 378	88.9%
Irlande	2 854 062		2 854 062	808 685	121 907	930 592	32.6%
Japon	318 752	400 000	718 752	533 314	68 250	601 564	83.7%
Luxembourg	2 977 629		2 977 629	2 659 966	21 615	2 681 580	90.1%
Ministère de la Communauté flamande, Belgique	30 887		30 887				
Pays-Bas	513 858	520 548	1 034 406	550 326		550 326	53.2%
Nouvelle-Zélande	44 817		44 817				
Norvège	457 797		457 797	162 852		162 852	35.6%
Fédération de Russie	8 366	3 283 199	3 291 565				
Espagne	429 896		429 896	212 913	(9 554)	203 359	47.3%
Suède	613 690	349 772	963 462	707 476		707 476	73.4%
Suisse		256 658	256 658	256 658		256 658	100.0%
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2 077 480		2 077 480	672 836	19 645	692 482	33.3%
États-Unis d'Amérique (CDC)	1 295 207	732 513	2 027 720	433 014	19 803	452 817	22.3%
États-Unis d'Amérique (NHI)	16 807		16 807				
États-Unis d'Amérique (USAID)	3 327 817	400 000	3 727 817	2 246 870	237 711	2 484 581	66.6%
AIDS Life	139 780	10 814	150 594	87 270		87 270	58.0%
Fondation ASEAN	131 848		131 848	120 931	10 000	130 931	99.3%
Croix Rouge Australie		50 900	50 900	50 900		50 900	100.0%
AWARE	30 009		30 009				
Fondation Bill et Melinda Gates	76 900		76 900	76 900		76 900	100.0%
CARICOM	4 779		4 779				
Commission des Communautés européennes	27 117		27 117				
Commission européenne	903 150	1 130 368	2 033 518	581 198	90 626	671 825	33.0%
Fondation Ford	475 190		475 190	362 292	3 768	366 059	77.0%
Geneva Global Inc.	26 549		26 549				
Fonds mondial	144 606	(60 000)	84 606				
Imperial College London	13 808		13 808				
Organisation internationale du Travail	5 112		5 112				
Bureau du MDTF	3 573 970	222 600	3 796 570	2 496 267	127 830	2 624 098	69.1%
ANRS	10 589		10 589				
OPEP	29 375		29 375	29 160		29 160	99.3%
Public Health Foundation in India	71 262		71 262				
Communauté de Développement de l'Afrique australe	43 555		43 555				
Université de Stanford	10 000		10 000				
UNCERF	156 966		156 966	152 548		152 548	97.2%
PNUD	354 123	25 528	379 651	379 651		379 651	100.0%
UNESCO	116 000		116 000				
HCR	83 562		83 562				
UNICEF	36 767		36 767				
UNIFEM	22 145		22 145				
Nations Unies	20 000		20 000				
Fondation des Nations Unies		12 000	12 000	12 000		12 000	
UNODC	13 825	9 690	23 515				
UNOPS	65 808	(52 494)	13 314				
PAM	8 377		8 377				
OMS	251 534	287 000	538 534	9 612		9 612	1.8%
Banque mondiale	7 275		7 275				
Allocations spéciales CCP	1 594 739		1 594 739	1 214 041	14 387	1 228 428	77.0%
Divers	2 001 624	155 747	2 157 371	2 155 880		2 155 880	99.9%
Intérêts et autres	9 813 612	739 263	10 552 875	3 359 920	193 590	3 553 510	33.7%
Remboursements aux donateurs		(821 857)	(821 857)			(821 857)	100.0%
Coûts d'appui au Programme (PSC)				(736 221)		(736 221)	
Total	44 275 392	8 898 681	53 174 073	25 561 091	1 492 905	26 232 140	49.3%

a/ Représente des dépenses totales au titre du budget 2012 et des fonds affectés 2010-2011, comme indiqué dans le Tableau annexé 1 en page 50.

b/ Les fonds affectés sont des fonds définitivement provisionnés pour des biens et/ou des services qui n'ont pas encore été fournis.

c/ Représente des contributions sous forme de service reçues en 2012

d/ PSC reçus au titre des fonds hors budget de base pour 2012

Tableau 4

Fonds dépensés et affectés au niveau des pays et des régions - toutes origines de fonds confondues
pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(en dollars des États-Unis)

Régions	Pays	UBRAF			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses a/	Fonds affectés b/	Total	Dépenses a/	Fonds affectés b/	Total	Dépenses a/	Fonds affectés b/	Total
Asie et Pacifique	Équipe d'appui aux régions, Asie et Pacifique	3 977 777	172 904	4 150 681	2 108 561	605 039	2 713 601	6 086 338	777 944	6 864 282
	Bangladesh	391 469	10 828	402 296	75 661	7 366	83 027	467 130	18 193	485 323
	Bhoutan	10 000		10 000	25 411		25 411	35 411		35 411
	Cambodge	850 839	50 106	900 945	84 852	33 000	117 852	936 691	83 106	1 018 797
	Chine	1 478 771	132 358	1 611 129	442 324		442 324	1 921 095	132 374	2 053 469
	Fidji	718 882	52 717	771 599	102 271		102 271	821 153	52 717	873 870
	Inde	1 276 462	26 538	1 302 999	878 317	250 994	1 129 311	2 154 779	277 531	2 432 310
	Indonésie	731 012	13 124	744 135	47 110		47 110	778 121	13 124	791 245
	République dém. populaire lao	491 307	2 920	494 227	6 409		6 409	497 716	2 920	500 636
	Malaisie	1 331		1 331				1 331		1 331
	Maldives				6 630		6 630	6 630		6 630
	Mongolie	20 509	21 559	42 068	20 928	6 737	27 664	41 437	28 296	69 732
	Myanmar	847 975	227 848	1 075 823	123 290		123 290	971 265	227 848	1 199 113
	Népal	608 410	16 830	625 240	106 970	4 839	111 809	715 380	21 669	737 049
	Pakistan	914 199	35 948	950 147	108 727		108 727	1 022 926	35 948	1 058 874
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 021 733	45 250	1 066 983	385 392	121 823	507 215	1 407 125	167 073	1 574 198
	Philippines	406 783	8 508	415 291	9 557		9 557	416 340	8 508	424 848
	Sri Lanka	264 611	5 385	269 996	576	8 972	9 547	265 187	14 357	279 544
	Thaïlande	888 838	67 619	956 457	70 437		70 437	959 276	67 619	1 026 894
	Viet Nam	911 338	20 677	932 014	1 068 732		1 068 732	1 980 070	32 955	2 013 024
Total Asie et Pacifique		15 812 245	911 118	16 723 363	5 672 156	1 051 047	6 723 203	21 484 401	1 962 180	23 446 581
Caraïbes	Équipe d'appui aux régions, Caraïbes	1 766 131	80 365	1 846 496				1 743 458	80 365	1 823 824
	Bahamas	106 185	145	106 330				106 185	145	106 330
	Barbade	85 128	19 507	104 635	671		671	85 799	19 507	105 306
	Belize	73 727	11 870	85 597	35 383		35 383	109 110	11 870	120 979
	Cuba	15 299		15 299				15 299		15 299
	République dominicaine	650 347	10 311	660 658	115 993	10 488	126 481	766 340	20 799	787 139
	Guyana	604 925	9 559	614 483	29 698		29 698	634 622	9 559	644 181
	Haïti	1 042 645	33 625	1 076 270	69 685		69 685	1 112 330	33 625	1 145 955
	Jamaïque	574 786	119 101	693 887	79 210	5 988	85 198	653 996	125 089	779 085
	Trinité-et-Tobago	233 259	5 054	238 313				233 259	5 054	238 313
	Total Caraïbes		5 152 432	289 536	5 441 967	330 639	16 476	347 115	5 460 399	306 011
Afrique orientale et australe	Équipe d'appui aux régions, Afrique orientale et australe	4 947 941	260 580	5 208 521	1 782 723	326 517	2 109 240	6 730 664	587 097	7 317 761
	Angola	506 786	1 961	508 747	52 893		52 893	559 679	1 961	561 640
	Botswana	735 705	51 309	787 014	77 021		77 021	812 726	51 309	864 035
	Érythrée	330 369	28 832	359 201	33 043	12 978	46 020	363 411	41 810	405 222
	Éthiopie	1 770 872	270 441	2 041 314	366 488	12 231	368 720	2 127 361	282 673	2 410 033
	Kenya	1 017 165	106 199	1 123 363	1 686 306	373 284	2 059 590	2 703 471	479 482	3 182 953
	Lesotho	889 882	228 889	1 118 771	115 489	1 972	117 461	1 005 370	230 861	1 236 231
	Madagascar (incluant Seychelles, Comores, Ile Maurice)	619 148	30 704	649 851	68 936		68 936	688 084	30 704	718 787
	Malawi	1 098 217	226 627	1 324 844	931 209	35 406	966 615	2 029 426	262 032	2 291 459
	Mozambique	1 143 291	113 873	1 257 165	72 875		72 875	1 216 166	113 873	1 330 039
	Namibie	839 737	27 631	867 369	71 073		71 073	910 810	27 631	938 442
	Rwanda	814 592	52 545	867 137	322 212	23 907	346 119	1 136 804	76 452	1 213 256
	Afrique du Sud	3 427 712	159 905	3 587 617	214 444		214 444	3 642 156	159 905	3 802 061
	Sud-Soudan	455 186	243 342	698 528	15 627	2 196	17 822	470 812	245 538	716 350
	Swaziland	553 643	199 229	752 872	153 002	17 346	170 348	706 645	216 575	923 220
	République-Unie de Tanzanie	1 123 600	127 958	1 251 558	544 087	56 997	601 084	1 667 687	184 955	1 852 642
	Ouganda	961 119	87 149	1 048 268	579 318	58 075	637 393	1 540 437	145 224	1 685 661
	Zambie	1 326 626	85 661	1 412 287	359 016	19 645	378 661	1 685 643	105 306	1 790 949
	Zimbabwe	1 144 014	23 245	1 167 259	191 870		191 870	1 335 883	23 245	1 359 129
	Total Afrique orientale et australe		23 705 606	2 326 061	26 031 666	7 627 630	940 553	8 568 183	31 333 235	3 266 634

a/ Représente les dépenses totales au titre du budget 2012 et des fonds affectés en 2010-2011

b/ Les fonds affectés sont des fonds définitivement provisionnés pour des biens et/ou des services qui n'ont pas encore été fournis.

Tableau 4 suite

Régions	Pays	UBRAF			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses a/	Fonds affectés b/	Total	Dépenses a/	Fonds affectés b/	Total	Dépenses a/	Fonds affectés b/	Total
Europe	Équipe d'appui aux régions, Europe	2 683 688	86 502	2 770 190	691 616	49 917	741 533	3 375 304	136 419	3 511 723
	Arménie	371 763		371 763	12 474		12 474	384 237		384 237
	Azerbaïdjan	234 610	3 399	238 009	29 947		29 947	264 557	3 399	267 956
	Bélarus	198 293	22 492	220 785	5 994		5 994	204 287	22 492	226 780
	Géorgie	228 773	400	229 174				228 773	400	229 174
	Kazakhstan	685 869	10 894	696 763	11 710		11 710	697 580	10 894	708 474
	Kirghizistan	120 978	3 190	124 168	16 311		16 311	137 289	3 190	140 479
	République de Moldavie	268 822	14 400	283 222	37 884		37 884	306 706	14 400	321 106
	Roumanie				6 384		6 384	6 384		6 384
	Fédération de Russie	34 868		34 868	6 947		6 947	41 816		41 816
	Serbie	40 000		40 000				40 000		40 000
	Tadjikistan	231 024	5 946	236 970	134		134	231 158	5 946	237 103
Ukraine	1 045 172	76 948	1 122 120	5 847		5 847	1 051 019	76 948	1 127 968	
Ouzbékistan	471 902	14 554	486 457				471 902	14 554	486 457	
Total Europe		6 615 763	238 726	6 854 488	825 249	49 917	875 166	7 441 011	288 642	7 729 654
Amérique latine	Équipe d'appui aux régions, Amérique latine	2 628 537	152 643	2 781 180	242 541	6 800	249 341	2 871 078	159 443	3 030 521
	Argentine	653 108	67 719	720 827	1 162		1 162	654 269	67 719	721 988
	Bolivie				7 350	7 350	14 700	7 350	7 350	14 700
	Brésil	852 346	18 954	871 300	9 767		9 767	862 113	18 954	881 067
	Chili	120 052	5 225	125 277				120 052	5 225	125 277
	Colombie	352 421	11 952	364 373				352 421	11 952	364 373
	Costa Rica	9 996		9 996				9 996		9 996
	Équateur	312 632	3 621	316 253	13 084		13 084	325 716	3 621	329 337
	El Salvador	188 726	10 525	199 251	25 059		25 059	213 785	10 525	224 311
	Guatemala	679 385	28 194	707 579	78 478		78 478	757 863	28 194	786 057
	Honduras	742 012	19 300	761 312	4 060		4 060	746 071	19 300	765 371
	Mexique	5 681	14 173	19 854				5 681	4 618	10 299
	Panama	399 795	5 029	404 824	34 731		34 731	434 525	5 029	439 554
	Paraguay	9 969		9 969	1 522		1 522	11 491		11 491
	Pérou	641 509	9 220	650 729	9 970		9 970	651 479	9 220	660 699
	Uruguay	39 197	2 435	41 632	23 670		23 670	62 867	2 435	65 303
Venezuela	258 833	7 953	266 786				258 833	7 953	266 786	
Total Amérique latine		7 894 197	356 944	8 251 140	451 394	14 150	465 544	8 345 590	361 539	8 707 130
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Équipe d'appui aux régions, Moyen-Orient et Afrique du Nord	2 494 760	94 652	2 589 412	318 563	252 640	571 203	2 813 323	347 292	3 160 616
	Algérie	233 244	4 959	238 202	87 878	709	88 587	321 122	5 667	326 789
	Djibouti	348 255	23 972	372 227	58 108		58 108	406 363	23 972	430 335
	Égypte	227 874	18 333	246 207	165 197	3 768	168 965	393 071	22 101	415 172
	Iran	361 588	27 521	389 109				361 588	27 521	389 109
	Maroc	454 012	9 866	463 879	67 933	18 258	86 192	521 946	28 125	550 071
	Somalie	234 948	12 115	247 063	14 247	37 426	51 673	249 194	49 541	298 736
	Soudan	1 041 366	27 824	1 069 190	8 012		8 012	1 049 378	27 824	1 077 202
	Tunisie	50 543	669	51 213	106 245		106 245	156 788	669	157 458
	Yémen	230 861	9 701	240 562	5 089	44 500	49 589	235 950	54 201	290 151
	Total Moyen-Orient et Afrique du Nord		5 677 451	229 613	5 907 064	831 272	357 301	1 188 573	6 508 723	586 914

a/ Représente les dépenses totales au titre du budget 2012 et des fonds affectés en 2010-2011

b/ Les fonds affectés sont des fonds définitivement provisionnés pour des biens et/ou des services qui n'ont pas encore été fournis.

Tableau 4 suite

Régions	Pays	UBRAF			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses a/	Fonds affectés b/	Total	Dépenses a/	Fonds affectés b/	Total	Dépenses a/	Fonds affectés b/	Total
Afrique occidentale et centrale	Équipe d'appui aux régions, Afrique occidentale et centrale	3 863 483	258 294	4 121 777	1 396 193	130 153	1 526 346	5 259 675	388 447	5 648 123
	Bénin	385 795	10 772	396 567	48 674	6 649	55 323	434 469	17 421	451 890
	Burkina Faso	667 576	7 236	674 812	55 105		55 105	722 681	7 236	729 917
	Burundi	439 215	22 906	462 122	50 930		50 930	490 145	22 906	513 051
	Cameroun	719 205	45 218	764 423	14 686		14 686	733 890	45 218	779 109
	République centrafricaine	483 951	23 585	507 536	10 158		10 158	494 109	23 585	517 694
	Tchad	722 667	159 490	882 157	367 052	33 142	400 193	1 089 719	192 631	1 282 350
	Congo	687 665	27 638	715 303	29 116		29 116	716 781	27 638	744 419
	République dém. du Congo	911 683	66 434	978 117	264 033	82 125	346 158	1 175 716	148 559	1 324 275
	Côte d'Ivoire	851 291	94 761	946 051	25 216		25 216	876 507	94 761	971 268
	Gabon	539 868	35 935	575 802	9 500		9 500	549 368	35 935	585 302
	Gambie	143 551	10 297	153 848	2 449		2 449	146 001	10 297	156 297
	Ghana	588 505	24 604	613 109	320 903	54 000	374 903	909 408	78 604	988 012
	Guinée	513 160	17 730	530 890	32 016		32 016	545 175	17 730	562 905
	Guinée-Bissau	34 611		34 611	28 333		28 333	62 944		62 944
	Libéria	505 475	5 177	510 652	141 997	34 711	176 708	647 472	39 888	687 360
	Mali	413 838	43 047	456 886	36 108		36 108	449 947	43 047	492 994
	Mauritanie	157 915	8 537	166 452	38 064		38 064	195 980	8 550	204 529
	Niger	427 499	23 756	451 255	6 566	121 906	128 472	434 065	145 662	579 727
	Nigéria	1 781 878	79 491	1 861 370	546 860		546 860	2 328 739	79 491	2 408 230
Sénégal	133 901	13 512	147 413	223 127		223 127	357 028	13 512	370 540	
Sierra Leone	455 543	29 470	485 013	391 662	278 677	670 339	847 205	308 147	1 155 352	
Togo	348 039	5 221	353 260	50 712		50 712	398 751	5 221	403 972	
Total Afrique occidentale et centrale		15 776 314	1 013 111	16 789 425	4 089 460	741 363	4 830 823	19 865 775	1 754 486	21 620 261
Grand Total		80 634 008	5 365 126	85 999 134	19 827 800	3 170 806	22 998 606	100 439 135	8 526 408	108 965 543

a/ Représente les dépenses totales au titre du budget 2012 et des fonds affectés en 2010-2011

b/ Les fonds affectés sont des fonds définitivement provisionnés pour des biens et/ou des services qui n'ont pas encore été fournis.

SECTION IV



Republic of the Philippines
COMMISSION ON AUDIT
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

12 April 2013


Dear Mr. Sidibé,

**REPORT OF THE EXTERNAL AUDITOR
TO THE PROGRAMME COORDINATING BOARD ON THE
FINANCIAL OPERATIONS OF THE JOINT UNITED NATIONS
PROGRAMME ON HIV/AIDS (UNAIDS)
FOR THE FINANCIAL YEAR ENDED 31 DECEMBER 2012**

I have the honour to present to you the above report which may kindly be transmitted to the Programme Coordinating Board, UNAIDS. All matters contained in the report have been communicated to the appropriate staff and management of UNAIDS.

I express my appreciation for the co-operation and assistance that I have received in the performance of my audit mandate.

Yours sincerely,


Maria Gracia M. Pulido Tan
Chairperson, Commission on Audit
Republic of the Philippines
External Auditor

Mr. Michel Sidibé
Executive Director
Joint United Nations Programme on HIV/AIDS
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
SWITZERLAND

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXTERNE
À L'INTENTION DU CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME
SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA (ONUSIDA)
POUR L'ANNÉE QUI S'EST ACHEVÉE LE 31 DÉCEMBRE 2012**

Table des matières	Page
RÉSUMÉ D'ORIENTATION	1
MANDAT, PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE.	3
RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION DES COMPTES	
Questions financières	
Mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public	4
Vérification des états financiers.	5
Principaux indicateurs financiers	6
Questions de gouvernance	
Gestion des actifs	6
Fonctionnement des projets – Créances en suspens.	7
Gestion des risques institutionnels	9
INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR LA DIRECTION	11
REMERCIEMENTS	11

RÉSUMÉ D'ORIENTATION

Introduction

1. Le présent rapport du Commissaire aux comptes externe sur la vérification des opérations et des états financiers de l'ONUSIDA est produit au titre de l'article XIV du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé.
2. Il s'agit du premier rapport détaillé soumis au Conseil de Coordination du Programme par le Président de la Commission de Vérification des Comptes de la République des Philippines, qui a été élu Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à la Soixante-quatrième Assemblée mondiale de la Santé pour les exercices 2012-2013 et 2014-2015, et dont le mandat figure dans la lettre de mission signée par le Président et le Directeur général de l'OMS en mars 2012.

Portée et objectif de la vérification des comptes

3. La portée de la vérification des comptes est définie à l'article XIV du Règlement financier et dans le Mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes figurant en appendice au Règlement, ainsi que dans la lettre de mission. Notre vérification s'est axée sur l'examen des états financiers, sur la conformité à la réglementation, et sur l'examen de certains aspects liés à la gestion et à la gouvernance.
4. La vérification des comptes a pour objet de donner une assurance indépendante aux États Membres, de renforcer la gestion et la gouvernance financières de l'ONUSIDA, et de soutenir les objectifs de l'action du Programme commun à travers le processus de vérification extérieure.
5. Durant l'année 2012, la vérification des comptes a été effectuée au Siège de l'ONUSIDA à Genève (Suisse). À l'occasion de la première année de la mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) à l'ONUSIDA, l'essentiel de nos ressources en matière de vérification a été consacré à l'examen de cette mise en œuvre, en vue de permettre à la Direction d'établir des états financiers conformes à ces normes.

Bilan général de la vérification

6. Nous avons vérifié les états financiers de l'ONUSIDA en vertu du Règlement financier et conformément aux Normes internationales d'audit établies par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance.
7. Notre vérification des états financiers a mis en lumière des informations qui ont nécessité certains ajustements. Une fois ceux-ci effectués par la Direction, aucune nouvelle carence ou erreur significative susceptible d'altérer la précision, l'exhaustivité et la validité de l'ensemble des états financiers n'a été constatée. Nous n'avons donc émis aucune réserve sur les états financiers du Programme commun pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012. Nous sommes d'avis que ceux-ci présentent équitablement, à tous égards importants, la situation et les résultats financiers, les variations de l'actif net/situation nette et les flux de trésorerie de l'ONUSIDA, ainsi que la comparaison des montants budgétaires et des montants réels, conformément aux normes IPSAS, pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012.
8. Les questions financières et de gouvernance devant à notre avis être portées à l'attention du Conseil de Coordination du Programme sont exposées dans le présent rapport détaillé. Nous avons recommandé à la Direction certaines mesures permettant d'ajouter de la valeur, afin d'améliorer la gestion et la gouvernance financières de l'ONUSIDA.

Résumé des recommandations

9. Le Commissaire aux Comptes adresse à la Direction les recommandations ci-après, examinées en détail dans le cadre du présent rapport, afin de lui permettre d'améliorer encore sa gestion et sa gouvernance financières :
 - a. **documenter, valider et confirmer les avantages tirés de la mise en œuvre des normes IPSAS et remettre un rapport sur ceux-ci pour informer les parties prenantes des avantages de l'adoption d'un nouveau cadre de compte rendu financier,**
 - b. **rédiger une politique ou des directives sur les cessions d'immobilisations corporelles afin de garantir l'uniformité de son/(leur) application et, au final, un enregistrement, un suivi et un compte rendu les concernant,**

- c. concevoir des stratégies pour améliorer la mise en œuvre des projets aux fins d'améliorer le taux de mise en œuvre des projets et, en conséquence, le taux de rotation des créances,**
- d. renforcer les actions en collaboration avec les donateurs et les commanditaires par le biais de buts et de stratégies unifiés afin de parvenir à une mise en œuvre efficiente et à un achèvement en temps voulu des projets, et**
- e. élaborer une politique de gestion des risques en se basant sur le conseil initial de Deloitte Consulting et poursuivre la mise en œuvre d'un dispositif structuré de gestion des risques institutionnels afin de gérer efficacement ceux-ci.**

MANDAT, PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE

10. Le Commissaire aux Comptes a vérifié les états financiers de l'ONUSIDA pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012, conformément à l'article XIV du Règlement financier de l'OMS.

11. L'approche adoptée dans le cadre de la vérification des états financiers est fondée sur les risques. Une telle approche nécessite d'évaluer le risque d'inexactitudes significatives dans les états financiers et les déclarations, sur la base d'une bonne compréhension de l'entité et de son environnement, y compris des contrôles internes.

12. La vérification des comptes a été menée conformément aux articles 14.1 à 14.9 du Règlement financier de l'OMS, au Mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes figurant en appendice audit Règlement et aux Normes d'audit internationales. Ces Normes exigent du Commissaire aux Comptes qu'il se conforme à des prescriptions éthiques, et qu'il organise et exécute la vérification des comptes de manière à pouvoir garantir dans une mesure raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives.

13. La vérification a été menée principalement de façon à permettre au Commissaire aux Comptes d'apprécier si les états financiers donnent une image fidèle de la situation et des résultats financiers, des variations de l'actif net/situation nette et des flux de trésorerie de

l'ONUSIDA, ainsi que de la comparaison entre les montants budgétaires et les montants réels, conformément aux normes IPSAS, pour l'année qui s'est achevée

14. le 31 décembre 2012. À cet effet, une évaluation a été réalisée pour déterminer si les charges indiquées dans les états financiers avaient bien été supportées aux fins des objectifs approuvés par le Conseil de Coordination du Programme, et estimer si les produits et les charges avaient été classés et consignés conformément au Règlement financier de l'OMS. Notre vérification des comptes a comporté un examen général des systèmes financiers et des contrôles internes, ainsi qu'un examen par sondage des livres de comptes et autres éléments factuels à l'appui de ces derniers, dans la mesure jugée nécessaire par le Commissaire aux Comptes pour se former une opinion au sujet des états financiers.

15. Notre vérification des comptes a notamment consisté à examiner, par sondage, les éléments apportés à l'appui des montants et informations figurant dans les états financiers, ainsi qu'à évaluer les principes comptables utilisés, les estimations significatives réalisées par le Programme commun et la présentation d'ensemble des états financiers.

16. Nous avons également examiné les opérations de l'ONUSIDA au titre de l'article XIV du Règlement financier, qui permet au Commissaire aux comptes de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers internes et, en général, l'administration et la gestion des activités. Ces questions sont abordées dans les sections correspondantes du présent rapport.

17. Nous avons constamment rendu compte des résultats de la vérification à la Direction de l'ONUSIDA, sous la forme de lettres de gestion où figurent des observations et recommandations détaillées, assurant par cette pratique un dialogue continu avec elle. Le présent rapport aborde les questions qui, de l'avis du Commissaire aux Comptes, méritent d'être portées à l'attention du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA.

RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION

QUESTIONS FINANCIÈRES

Mise en œuvre des normes IPSAS

18. Il s'agit de la première série de comptes que l'ONUSIDA établit conformément au cadre IPSAS d'établissement des rapports financiers, qui intègre les dernières méthodes et pratiques en matière de comptabilité, en vertu de l'adoption, pour l'ensemble du système des Nations Unies, des normes IPSAS par l'Assemblée générale des Nations Unies en août 2006.

19. En tant que Commissaire aux Comptes de l'OMS, nous avons systématiquement prodigué nos conseils à la Direction de l'ONUSIDA, afin de garantir une conformité effective avec les normes IPSAS tout au long de leur mise en œuvre. Parmi nos activités principales, nous avons examiné : a) les principes comptables employés en vertu des normes IPSAS/du Règlement financier de l'OMS, en novembre 2011, à la demande de la Direction, b) les soldes d'ouverture, en juillet 2012, pour vérifier l'établissement et les retraitements des comptes, et c) les états financiers au 31 juillet 2012. L'examen complet des états financiers établis en vertu des normes IPSAS au 31 décembre 2012 a été entrepris entre le 4 et le 15 mars 2013.

20. Dans le cadre de la vérification des comptes de fin d'année, nous avons examiné le projet d'états financiers annuels pour nous assurer que les écritures ne comportaient aucune erreur significative et que les normes IPSAS avaient été respectées. Cet examen a conduit à certains ajustements et modifications apportés à la classification et à la présentation des informations dans les états financiers, conformément aux normes IPSAS et aux fins d'une gouvernance et d'une gestion des fonds améliorées. Nous avons pris note de l'esprit volontaire et du professionnalisme dont la Direction de l'ONUSIDA et le personnel du Département Finances ont fait preuve pour établir des états financiers conformes aux normes IPSAS. Bien que la Direction ait appliqué pour la première fois avec succès les normes IPSAS, il sera nécessaire d'en confirmer les avantages.

21. Nous recommandons à la Direction de documenter, de valider et de confirmer les avantages tirés de la mise en œuvre des normes IPSAS et de remettre un rapport sur ceux-ci pour informer les parties prenantes des avantages de l'adoption d'un nouveau cadre de compte rendu financier.

Vérification des états financiers

22. Un certain nombre de recommandations ont été faites dans le cadre de la vérification des comptes de l'ONUSIDA pour l'année 2012, en vue d'améliorer la forme et la présentation des informations, conformément aux normes IPSAS. La Direction, ayant adopté ces recommandations, a retraité les états financiers, y compris les notes qui les accompagnent, au 31 décembre 2012. Nous n'avons émis aucune réserve quant à la fidélité des états financiers présentés par l'ONUSIDA. Notre opinion est donc que les états financiers donnent une image fidèle, à tous égards importants, de la situation et des résultats financiers de l'ONUSIDA, des variations de l'actif net/situation nette et des flux de trésorerie, ainsi que de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels, conformément aux normes IPSAS, pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012.

Principaux indicateurs financiers

23. Nous avons noté que les produits totaux de 2012 se sont élevés à US\$ 253,5 millions, dont US\$ 234,7 millions venaient des gouvernements, US\$ 4,2 millions des organismes coparrainants, US\$ 8,9 millions d'autres donateurs et US\$ 5,7 millions des produits financiers. D'autre part, les charges totales pour la même année se sont élevées à US\$ 279,9 millions, dont US\$ 129,9 millions (soit 46 %) au titre des traitements et des charges de personnel. Ainsi, l'année 2012 s'est soldée par un déficit de US\$ 26,4 millions.

24. Le solde de l'actif net/situation nette au 31 décembre 2012 s'est élevé à US\$ 222,4 millions, ce qui correspond à une diminution de 10 % par rapport au solde de US\$ 248,2 millions comptabilisé au 31 décembre 2011. Le budget total approuvé pour 2012-2013 s'est élevé à US\$ 484,8 millions, dont US\$ 239,8 millions étaient utilisés au 31 décembre 2012. Il en résulte un solde inemployé de US\$ 245,0 millions (soit 50,5 % du budget total).

QUESTIONS DE GOUVERNANCE

Gestion des actifs

25. Nous avons examiné les documents de l'ONUSIDA relatifs aux cessions d'actifs et noté que certaines procédures de cession n'ont pas été examinées. Celles-ci ont été validées et confirmées auprès de certains représentants du *Property Disposal Committee* ou Comité de cession des actifs dans le cadre de demandes d'information.

26. En ce qui concerne l'enregistrement des immobilisations corporelles, nous avons noté que des propositions soumises pour validation et évaluation ne comportaient pas certaines informations importantes telles que la date et la valeur d'achat, la localisation physique de l'actif, le nombre de matériels et d'autres informations essentielles pour gérer les actifs, y compris leur cession. Nous avons également noté que certains actifs dont la cession était proposée ne figuraient en fait pas ou n'étaient pas comptabilisés dans le registre des immobilisations. De plus, des propositions de cession récentes concernaient certains équipements déjà mis au rebut, volés et/ou devenus obsolètes depuis au moins quatre ans.

27. D'autre part, concernant la fonction de cession d'immobilisations corporelles, en particulier dans les cas de projet de donation, nous avons remarqué qu'aucuns détails ni aucune caractéristiques n'étaient fournis quant au choix du bénéficiaire final de ces donations. Nous avons en outre remarqué qu'aucunes sanctions claires n'étaient imposées aux personnes ayant procédé à des cessions d'actifs sans que les demandes de cession les concernant aient été dûment validées. De plus, aucune liste de justificatifs relatifs aux cessions, tels que la preuve du paiement, n'a été fournie. Ces documents auraient pu servir de base pour un enregistrement approprié dans les livres/registres comptables.

28. Les constatations susmentionnées font apparaître la nécessité d'avoir une comptabilité appropriée et en temps voulu des cessions d'immobilisations corporelles afin de garantir l'exactitude des comptes rendus sur les actifs corporels qui sont essentiels pour préparer des états financiers précis et fiables. Le Comité de cession des actifs joue donc un rôle essentiel à cet égard dans la mesure où une décision rapide et appropriée de sa part peut se traduire par la radiation de ces immobilisations corporelles du registre des immobilisations et leur suppression ultérieure de l'État de la situation financière (État I).

29. L'une des autres fonctions essentielles de la gestion des immobilisations corporelles est de garantir que celles qui sont acquises/achetées sont comptabilisées de façon appropriée et inscrites sur le registre des immobilisations quel que soit leur mode d'acquisition. Les immobilisations corporelles qui ont été perdues, volées, égarées et mises au rebut sont radiées du registre des immobilisations comme des cessions sans valeur. À la date du rapport, ces actifs sont toujours inscrits dans le registre à leur valeur comptable.

30. La Direction doit répondre de manière efficiente et effective aux décisions du Comité de cession des actifs dans la mesure où elles confirment les dispositions des normes IPSAS/du Règlement financier de l'OMS en matière a) de comptabilisation et de décomptabilisation des immobilisations corporelles en temps voulu et en faisant attention aux dates appropriées de clôture des comptes, b) de détermination des montants comptables, c) de charges d'amortissement et de pertes pour dépréciation à comptabiliser les concernant, et d) d'enregistrement d'un gain/d'une perte lors de leur vente. Ainsi, il convient d'avoir une politique efficace et pérenne en matière de cession d'actifs.

31. Nous recommandons à la Direction, par l'intermédiaire du Comité de cession des actifs, de rédiger une politique ou des directives sur les cessions d'immobilisations corporelles applicable/(s) à l'ensemble du Programme afin de garantir l'uniformité de son/(leur) application et, au final, un enregistrement, un suivi et un compte rendu les concernant.

Fonctionnement des projets – Créances en suspens

32. Un suivi plus proche et un recouvrement plus systématique des créances sont des solutions parmi les plus plausibles pour augmenter et pérenniser les fonds de l'ONUSIDA. Le Programme commun est uniquement financé par des contributions volontaires de donateurs perçues régulièrement. Les contributions volontaires fondées sur des accords formels de financement signés par les deux parties sont comptabilisées en produits au moment où l'accord devient exécutoire et lorsque le Programme prend le contrôle des actifs sous-jacents. Les accords assujettis à des conditions, tels que la performance et/ou la réception de fonds, sont conditionnés à une date future prédéterminée et une fois ces accords établis, une créance est comptabilisée et un produit différé correspondant inscrit au passif. Le produit est comptabilisé lorsque la condition est satisfaite.

33. Le rapport financier de l'ONUSIDA au 31 décembre 2012 affiche un total de créances de US\$ 84,9 millions (en net d'une réévaluation de US\$ 133 960,60 et d'une provision pour créances douteuses de US\$ 85 010). Cela représente environ 25 % des actifs totaux du Programme. Une analyse plus détaillée de la composition des créances en fin d'année révèle que sur le total des créances, US\$ 3,66 millions, soit environ 4 %, sont en suspens depuis entre 361 et 720 jours et que US\$ 1,87 million, soit environ 2 %, sont en suspens depuis plus de 720 jours. Le montant total des créances en suspens de 361 à plus de 720 jours s'élève donc à US\$ 5 533 259,60.

34. Sur la base des déclarations de la direction, nous remarquons que sur les créances exigibles depuis longtemps de US\$ 5,53 millions, 76 % environ sont dues par l'USAID et le CDC. Le processus de décaissement des contributions de ces entités est plus long que la normale, essentiellement en raison de certaines directives et modalités qui leur sont propres. En principe, les comptes de l'USAID et du CDC sont essentiellement à jour.

35. Nous avons noté que sur les 56 projets/activités actuellement financés par ces créances, 23 projets ont déjà dépassé leurs dates de fin d'attribution (fin de l'année civile 2012). Cela indique que les calendriers ne sont pas respectés et que les projets ne sont pas achevés dans les délais initialement prévus. Ces retards dans la finalisation des projets pourraient être attribués à différents facteurs et causes, mais le problème doit néanmoins être résolu rapidement par l'ONUSIDA et ses partenaires.

36. Compte tenu de la pratique actuelle et de la manière dont les programmes de l'ONUSIDA sont mis en œuvre, les donations volontaires ne sont pas versées directement à l'ONUSIDA mais plutôt initialement traitées dans le système comptable comme des créances. Les décaissements réels de ces donations se font généralement de façon échelonnée et dépendent dans une large mesure de l'état et de l'ampleur de la mise en œuvre et du fonctionnement des projets financés par les donations, tels que présentés dans les rapports financiers et d'avancement liés. En bref, le retard dans la mise en œuvre des projets se traduit ensuite par des retards dans la mise à disposition des fonds.

37. Nous avons félicité la Direction pour les efforts engagés jusqu'à présent pour favoriser une rentrée continue de ressources, principalement le recouvrement des créances tant et si bien qu'elle a réussi à tenir à jour les comptes importants. Toutefois, elle peut améliorer ses performances en ce qui concerne le portefeuille de créances en opérant un suivi régulier persévérant de toutes les créances.

38. Nous recommandons à la Direction de concevoir des stratégies pour améliorer la mise en œuvre des projets aux fins d'améliorer le taux de mise en œuvre des projets et, en conséquence, le taux de rotation des créances.

39. Nous recommandons également à la Direction de continuer de renforcer les actions en collaboration avec les donateurs et les commanditaires par le biais de buts et de stratégies unifiés afin de parvenir à une mise en œuvre efficiente et à un achèvement en temps voulu des projets.

Gestion des risques institutionnels

40. De son côté et dès 2009, l'ONUSIDA a déjà fait quelques progrès au niveau de la prise en compte des risques en tant que facteurs stratégiques importants en créant l'*Office of Organization Performance and Ethics* (OPE) ou Bureau de la performance institutionnelle et de l'éthique dont la mission spécifique est, entre autre, « *d'identifier, de suivre et de communiquer sur les changements institutionnels, les engagements et les risques pour s'assurer que l'ONUSIDA dispose des informations et des connaissances nécessaires pour mettre en œuvre sa stratégie de la façon la plus efficiente et efficace qui soit* ». La création de l'OPE résulte de la priorité accordée au renforcement de la responsabilisation et de l'amélioration des pratiques de gestion des risques de l'ONUSIDA initiée par le Directeur exécutif.

41. Cependant, la Direction de l'ONUSIDA a réalisé que « *malgré les progrès accomplis et pour éviter de répondre au risque de façon isolée, il est nécessaire d'avoir une approche plus complète et holistique. Cela implique d'élaborer une stratégie et un cadre de gestion des risques plus formels pour l'ONUSIDA en tenant compte de l'évolution de l'environnement qui a un impact sur le paysage des risques institutionnels...* »

42. Le 26 avril 2011, Deloitte Consulting a signé un accord pour exécution de travaux (APW) d'un montant de US\$ 96 360 avec l'ONUSIDA prévoyant la fourniture, au plus tard le 21 juillet 2011, de plusieurs travaux, notamment un cadre de gestion des risques couvrant l'ensemble du Programme et une feuille de route claire. Lors de l'élaboration d'un cadre de gestion des risques, Deloitte Consulting a proposé que le dispositif de gestion des risques institutionnels suive d'abord une orientation descendante afin de favoriser une gestion du risque cohérente et efficace au sein du Programme. Le cadre de gestion des risques

institutionnels inclut des éléments tels que la politique, la stratégie, les processus reproductibles et les dispositifs d'appui. L'élaboration, par un consultant, d'un dispositif de gestion des risques institutionnels à l'ONUSIDA a été planifiée conformément au calendrier proposé, du 14 mars au 17 juin 2011, avec la fourniture programmée de produits – tels qu'un projet de cadre de gestion des risques institutionnels, une proposition structurée de gestion des risques institutionnels à l'ONUSIDA, des matériels de formation à la gestion des risques, et un cadre et une stratégie complets de gestion des risques, entre autres.

43. La Direction nous a informés que le projet Deloitte avait été suspendu en 2011. Selon elle, « *la phase suivante consiste à modifier l'univers de risque (déjà préparé par Deloitte) pour qu'il corresponde aux critères de l'ONUSIDA et à s'appuyer sur les travaux déjà effectués par Deloitte. Il sera nécessaire d'évaluer minutieusement ce qui a déjà été réalisé, ce qui nous permettra de préparer un document d'orientation à soumettre à la haute Direction. Une fois ce document approuvé par cette dernière, nous pourrons prendre de nouvelles mesures pour atteindre l'objectif ultime – mettre en place un cadre et une stratégie complets de gestion des risques institutionnels* ».

44. Nous avons examiné l'univers de risque existant préparé par Deloitte et analysé la nature des risques de cet univers ainsi que les événements à risque et facteurs de risque correspondants. Enfin, nous avons recensé les incohérences et les définitions des risques manquant de clarté.

45. Après avoir examiné les réalisations et les plans pour la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des risques institutionnels, nous pensons que le processus doit être poursuivi dans la ligne des objectifs de la Direction. Cette dernière doit atténuer le risque de ternir sa réputation et de perdre une partie du soutien des donateurs.

46. Nous recommandons à la Direction d'élaborer une politique de gestion des risques en se basant sur le conseil initial de Deloitte Consulting et de poursuivre la mise en œuvre d'un dispositif structuré de gestion des risques institutionnels afin de gérer efficacement ceux-ci.

INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR LA DIRECTION

Passations par pertes et profits, dispenses administratives, versements à titre gracieux et cas de fraude

47. Pendant l'année comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012, le Programme n'a comptabilisé aucune passation par pertes et profits de numéraire, de créances ou d'immobilisations, aucune dispense administrative, aucun versement à titre gracieux ni aucun cas de fraude. Cette situation est mentionnée dans la note 4.13 des Notes afférentes aux comptes.

REMERCIEMENTS

48. Nous tenons à remercier le Directeur exécutif, le Directeur Planification, Finance et Responsabilisation, et le Chef Services financiers, Gestion des risques et Conformité ainsi que leurs équipes respectives de leur coopération et de l'aide qu'ils ont apportée à notre personnel.

COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES

République des Philippines

Commissaire aux Comptes

8 avril 2013

[Fin du document]